HAL
open science

Quand l'industrialisme tue. Mourir de l'industrie à Fos/étang-de-Berre dans la première moitié du XIXe siècle

Xavier Daumalin

To cite this version:

Xavier Daumalin. Quand l'industrialisme tue. Mourir de l'industrie à Fos/étang-de-Berre dans la première moitié du XIXe siècle. 2019. hal-02406487

HAL Id: hal-02406487

https://amu.hal.science/hal-02406487

Preprint submitted on 12 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Quand l'industrialisme tue.
Mourir de l'industrie à Fos/étang-de-Berre dans la première moitié du XIXe siècle

Xavier Daumalin,
Aix Marseille Univ, CNRS, TELEMMe, Aix-en-Provence, France.

Résumé :

Depuis plus de deux siècles, les rivages de Fos-sur-Mer et de l'étang-de-Berre sont confrontés aux effets socio-économiques et environnementaux de l'industrie lourde, une durée sans équivalent dans l'ensemble du bassin méditerranéen. Depuis plus de deux siècles également, les habitants de cet espace longtemps voué à l'agropastoralisme, à l'exploitation du sel, à la pêche et aux pratiques balnéaires s'inquiètent et s'opposent plus ou moins régulièrement, ouvertement et violemment aux diverses nuisances liées à la présence usinière dans le cadre d'un rapport de force inégal, et rarement victorieux, impliquant riverains, industriels, pouvoirs publics et experts. Les événements dramatiques – plus de 360 décès – qui se produisent au cours de la première moitié du XIXe siècle entre les villageois de Saint-Mitre et les dirigeants de l'usine de soude du Plan d'Aren, fondée par Jean-Baptiste Chaptal et Amédée Berthollet – fils des deux grands chimistes français –, s'inscrivent dans cette histoire pluriséculaire. Ce texte vise à revenir sur ce qui est, dans l'état actuel des connaissances, le plus grave conflit environnemental de l'histoire industrielle du XIXe siècle, sur ses ressorts, ses enjeux économiques, sociaux, politiques et techniques, sur ce qu'il révèle aussi des rapports de force et des inégalités sociales à l'œuvre sur ce territoire face à la maladie, à la mort, et sur les différents éléments qui fondent sa spécificité, voire son caractère atypique, au regard de ce que nous connaissons déjà des conflits similaires qui se sont produits en Provence, dans le bassin méditerranéen et dans le reste du monde. Au-delà, cette étude structurée autour de trois points – archéologie des tensions territoriales, temps forts de la conflictualité, rôle de l'Etat et de ses experts – nous conduira à proposer un élargissement de la grille d'analyse habituellement utilisée pour rendre compte de l'histoire des conflits liés aux nuisances industrielles.

Mots clés : Fos, Saint-Mitre, industrie, pollution, environnement, santé, révoltes populaires.

Depuis plus de deux siècles, les rivages de Fos-sur-Mer et de l'étang-de-Berre sont confrontés aux effets socio-économiques et environnementaux de l'industrie lourde, une durée sans équivalent dans l'ensemble du bassin méditerranéen. Depuis plus de deux siècles également, les habitants de cet espace longtemps voué à l'agropastoralisme, à l'exploitation du sel, à la pêche et aux pratiques balnéaires s'inquiètent et s'opposent plus ou moins régulièrement, ouvertement et violemment aux diverses nuisances liées à la présence usinière dans le cadre d'un rapport de force inégal, et rarement victorieux, impliquant riverains, industriels, pouvoirs publics et experts. Les événements dramatiques – plus de 360 décès – qui se produisent au cours de la première moitié du XIXe siècle entre les villageois de Saint-Mitre et les dirigeants de l'usine de soude du Plan d'Aren, fondée par Jean-Baptiste Chaptal et Amédée Berthollet – fils des deux grands chimistes français –, s'inscrivent dans cette histoire pluriséculaire. Ce texte vise à revenir sur ce qui est, dans l'état actuel des connaissances, le plus grave conflit environnemental de l'histoire industrielle du XIXe siècle, sur ses ressorts, ses enjeux économiques, sociaux, politiques et techniques, sur ce qu'il révèle aussi des rapports de force et des inégalités sociales à l'œuvre sur ce territoire face à la maladie, à la mort, et sur les différents éléments qui fondent sa spécificité, voire son caractère atypique, au regard de ce que nous connaissons déjà des conflits similaires qui se sont produits en Provence[1], dans le bassin méditerranéen[2] et dans le reste du monde[3]. Au-delà, cette étude structurée autour de trois points – archéologie des tensions territoriales, temps forts de la conflictualité, rôle de l'Etat et de ses experts – nous conduira à proposer un élargissement de la grille d'analyse habituellement utilisée pour rendre compte de l'histoire des conflits liés aux nuisances industrielles.

1. Décryptage d'un territoire en tension

L'espace concerné par notre étude est compris entre le village de Fos à l'ouest, celui d'Istres au nord, l'étang-de-Berre à l'est et le chenal de Caronte au sud. Il englobe une dizaine de zones humides dont l'étendue, la profondeur et le degré de salinité varient sensiblement d'un lieu à

---

[1] Xavier Daumalin, *Du sel au pétrole. L'industrie chimique de Marseille-Berre au XIXe siècle*, Marseille, Editions P. Tacussel, Marseille, 2003 ; Martine Chalvet, *Une histoire de la forêt*, Paris, Ed. du Seuil, 2011 ; Daniel Faget, *Marseille et la mer. Hommes et environnement marin (XVIIIe-XXe siècle)*, Rennes, PUR, 2011 ; Xavier Daumalin, Isabelle Laffont-Schwob (dir.), *Les calanques industrielles de Marseille et leurs pollutions : une histoire au présent*, Aix-en-Provence, Ref.2CEditions, 2016 ; Xavier Daumalin, Olivier Raveux, « *L'industrialisation du littoral de Fos/étang de Berre : modalités, résistances, arbitrages* (1809-1957) », dans Mauve Carbonell, Xavier Daumalin, Ivan Kharaba, Olivier Lambert, Olivier Raveux (dir.), *Industrie entre Méditerranée et Europe, XIXe-XXIe siècle*, Aix-en-Provence, PUP, 2019, p. 245-259.

[2] Laura Centemeri, Xavier Daumalin (dir.), *Pollutions industrielles et espaces méditerranéens XVIIIe-XXIe siècle*, Paris, Karthala-MMSH, 2015 ; Gérard Chastagnaret, *Du fumées et de sang. Pollution minière et massacre de masse. Andalousie – XIXe siècle*, Madrid, Casa de Velázquez, 2017.

[3] Voir, notamment : Christoph Bernhardt, Geneviève Massard-Guilbaud (dir.), *Le démon moderne. La pollution dans les sociétés urbaines et industrielles d'Europe*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise Pascal, 2002 ; Peter Thorsheim, *Inventing pollution: Coal, Smoke and Culture in Britain since 1800*, Athens, Ohio University Press, 2006 ; Geneviève Massard-Guilbaud, *Histoire de la pollution industrielle. France, 1789-1914*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2010 ; Thomas Le Roux, *Le laboratoire des pollutions industrielles. Paris, (1770-1830)*, Paris, Albin Michel, 2011 ; Jean-Baptiste Fressoz, *L'apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique*, Paris, Éd. du Seuil, 2012 ; Thomas Le Roux, Michel Letté (dir.), *Débordements industriels. Environnement, territoire et conflit XVIIIe-XXIe siècle*, Rennes, PUR, 2013 ; François Jarrige, Thomas Le Roux, *La contamination du monde. Une histoire des pollutions à l'âge industriel*, Paris, Ed. du Seuil, 2017.

l'autre[4]. Parmi elles, retenons plus particulièrement celle du Pourra[5], à cheval sur les communes de Saint-Mitre et Fos, l'étang d'Engrenier[6] à Fos et celui de Lavalduc[7] (autrefois La Valduc) sur les communes d'Istres, Saint-Mitre et Fos. Leurs écosystèmes sont fragiles, instables et soumis à toutes sortes de pressions naturelles ou anthropiques. La hauteur d'eau du Pourra, dont le fond est composé de terrains argilo-gréseux imperméables aux infiltrations de la nappe phréatique, varie ainsi chaque année en fonction de l'abondance des pluies d'automne et du printemps, du débit des sources et de la sévérité de la sécheresse, comme celle de 1817 qui provoque sa mise à sec complète. L'étang d'Engrenier, séparé de celui de Lavalduc par une étroite bande de terre et du golfe de Fos par un cordon de sable s'élevant à 4 mètres au-dessus de la mer, est pour sa part sujet à de brutales incursions marines qui peuvent atteindre Lavalduc, modifiant brusquement leurs degrés de salinité respectifs – la Méditerranée titre à environ 3° Baumé – comme en 1805 ou à la veille de la Noël 1821 : « Un ouragan du sud-ouest s'est manifesté sur toute la côte de la manière la plus violente (…). La mer s'éleva à la hauteur de 6 mètres au-dessus de son niveau ordinaire ; elle inonda toute la chaussée qui conduit de Bouc à Foz, et se porta comme un torrent dans les lacs d'Engrenier et de La Valduc (…). Cette élévation de la mer dura cinq jours et ne finit que dans la nuit du 28 au 29 »[8]. Il n'est pas rare non plus que l'abondance des pluies provoque une submersion de l'étroite bande de terre séparant les étangs d'Engrenier et de Lavalduc – le Plan d'Aren – et mélangent leurs eaux. Ces zones humides sont enfin propices au développement des fièvres paludéennes dont les symptômes sont attestés dans la région depuis au moins le XIVe siècle, même si le nom lui-même n'est officialisé qu'en 1881 par le chirurgien Aristide Verneuil[9]. Dans leurs études respectives, Darluc, Achard et Foderé évoquent les fièvres intermittentes qui affectent régulièrement les villages de Fos, Istres et du pourtour de l'étang-de-Berre, comme celles de 1789, à Martigues, qui auraient provoqué la mort de 1 800 personnes[10].

Depuis la fin du XVIIIe siècle, la pression anthropique s'est aussi accentuée. Des strates successives ont laissé dans les sols et les paysages les traces matérielles de leurs choix économiques respectifs. Entre 1774 et 1777, le marquis François de Charleval, propriétaire du Pourra, fait percer une galerie d'environ 800 mètres sous le plateau de Castillon séparant l'étang d'Engrenier de celui Pourra de manière à pouvoir vider ce dernier par simple écoulement de l'eau – le

---

[4] Fabienne Gateau (dir.), *Carte archéologique de l'étang de la Gaule. L'étang de Berre*, Paris, Editions de la MSH, 1997 ; Frédéric Trément, *Archéologie d'un paysage. Les étangs de Saint-Blaise*, Paris, Editions de la MSH, 1999. A un niveau plus général, voir aussi : Jean-Michel Derex, « Pour une histoire des zones humides en France (XVIIe-XXe siècle). Des paysages oubliés, une histoire à écrire », *Histoire et sociétés rurales*, vol. 15, n° 1, 2001, p. 11-36 ; Raphaël Morera, « Les zones humides, enjeux de pouvoirs (XVIe-XXe siècles) », *Siècles*, n° 42, 2016, https://journals.openedition.org/siecles/2944.

[5] Etang d'eau douce de 139 ha situé à 8 m au-dessous du niveau de la mer.

[6] Etang de 104 ha situé à 8,76 m au-dessous du niveau de la mer. Sa salinité est faible. Foderé, médecin à l'hôpital de Martigues de 1804 à 1810, estime qu'à son époque Engrenier est presqu'un étang d'eau douce (Emmanuel-François Foderé, *Traité de médecine légale et d'hygiène publique*, Paris, 1813, tome 5, p. 168).

[7] Etang d'eau salée de 345 ha situé à 9,4 m au-dessous du niveau de la mer. Sa salinité est forte (25° Baumé).

[8] Christophe de Villeneuve Bargemon, *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, Marseille, A. Ricard, 1821, tome 1, p. 254.

[9] Emeline Roucaute, « Une condition répulsive dans les rapports sociétés/marais : l'exemple du paludisme en Provence (1550-1850) » dans *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, n° 257, 2007, p. 46-49.

[10] Michel Darluc, *Histoire naturelle de la Provence*, Avignon, Imprimerie J.-J. Niel, 1782, tome 1 ; Claude-François Achard, *Description historique, géographique et topographique des villes, bourgs, villages et hameaux de la Provence ancienne et moderne, du Comtat Venaissin et de la Principauté d'Orange, du comté de Nice pour servir de suite au dictionnaire de la Provence*, Aix, Imprimerie Pierre-Joseph Calmen, 1787, tome 2 ; François-Emmanuel Foderé, *Recherches expérimentales faites à l'hôpital civil et militaire des Martigues sur la nature des fièvres à périodes et sur la valeur des différents remèdes substitués au quinquina*, Marseille, 1810.

Pourra est légèrement plus haut – et y développer la production de céréales[11]. Ce déversement est alors une aubaine pour la Gabelle, gestionnaire des étangs d'Engrenier et de Lavalduc appartenant au comte de Galliffet, obligée, jusque-là, de les inonder régulièrement avec de l'eau de mer *via* le canal du roi pour empêcher la formation de dépôt de sel lors des fortes évaporations de l'été et maintenir son monopole. Partiellement effondrée en 1788, puis mal entretenue pendant les premières années de la Révolution (le marquis de Charleval émigre), la galerie s'obstrue, provoque la remise en eau du Pourra, la fermentation des débris végétaux, le dégagement d'émanations pestilentielles que les vents d'est et du sud-ouest poussent vers Saint-Mitre et des fièvres qui affectent gravement la santé des habitants. Le phénomène est d'autant plus fort que la mise en culture du Pourra s'est traduite par la disparition « d'une haie très épaisse de roseaux et autres arbustes qui empêchaient les rayons du soleil de pénétrer sur les bords, où étaient les eaux stagnantes ; il ne pouvait, dans cet état, que très difficilement s'en dégager des miasmes malfaisants »[12]. Les aléas de l'anthropisation ont aggravé la situation sanitaire des habitants de Saint-Mitre. A tel point que le 9 juin 1794, Antoine Sabatier, maire de Saint-Mitre, fait voter, avec l'aval d'Étienne Maignet député de la Convention envoyé en mission dans les Bouches-du-Rhône, une délibération autorisant la commune à faire dessécher l'étang du Pourra pour faire cesser « les fièvres et autres maladies épidémiques qui font des ravages annuels dans la commune »[13], sans toutefois que cette décision ne soit suivie d'effet.

La pression de l'homme franchit un nouveau seuil à la suite de l'abolition de la gabelle (loi du 30 mars 1790). Sa suppression libère la demande et provoque la création de nouveaux salins, notamment autour de l'étang de Lavalduc. Le plus productif et le plus moderne est celui de la Compagnie de Rassuen des frères Joseph et Pierre Barlatier, construit à la suite d'un investissement de près de 600 000 francs[14]. L'assèchement du marais de Rassuen a été obtenu par la réalisation d'un canal de vidange de près de 9 km, tantôt taillé dans la roche, tantôt maçonné, longeant à flanc de colline les étangs de Lavalduc et d'Engrenier avant de rejoindre la mer, sur la plage de Fos. En 1804, les frères Barlatier y installent une pompe à feu – la première du département – d'une capacité de 4 m^3 d'eau par minute pour alimenter leur salin avec les eaux de l'étang de Lavalduc, situé 30 mètres plus bas. Après quelques mois seulement de fonctionnement, cinq ouvriers sont tués au cours d'une opération de réparation[15]. Malgré les dangers encourus, la nouvelle technologie continue à se diffuser et en 1806 une autre pompe à feu est livrée à l'ingénieur en hydraulique Auguste de Jesse pour assécher l'étang de Citis – propriété du marquis François de Charleval – et le transformer en saline à partir des eaux de Lavalduc amenées par une galerie souterraine[16]. En 1819, les eaux de l'étang de Lavalduc alimentent ainsi 15 salins répartis sur les communes d'Istres, Fos et Saint-Mitre. Cela représente une production de 27,5 tonnes de sel, pour une valeur de 248 475 francs et une main-d'œuvre de 122

---

[11] L'opération lui aurait coûté plus de 300 000 francs (Archives départementales des Bouches-du-Rhône, désormais AD BdR, VIII S 10/1, Lettre d'Alphonse de Charleval au préfet des Bouches-du-Rhône, 3 août 1812 ; *Id.*, Rapport d'Alphonse de Charleval au ministre de l'Intérieur le comte de Montalivet, 31 janvier 1814 ; *Id.*, Réponse du marquis de Charleval au dernier mémoire de Jean-Baptiste Chaptal, mars 1818).

[12] *Rapport général sur les travaux du conseil de salubrité du département des Bouches-du-Rhône, 1828-1830*, Marseille, 1831, p. 50.

[13] Archives communales (désormais AC) de Saint-Mitre, Registre des délibérations (1790-1799), 9 juin 1794.

[14] François Agard, *Note sur l'histoire et l'état actuel de l'industrie du sel en Provence*, Aix, 1867, p. 9.

[15] « Jean-Baptiste Emeric, docteur en chirurgie, a déclaré (...) que ces hommes que l'on nous a présentés être descendus dans le puits de la pompe pour ouvrir un clapet de soupape, avaient été suffoqués et étouffés par la vapeur de l'eau croupissante au fond dudit puits depuis environ six mois (...). Etant tombés des suites de la suffocation ils ont tous été fracturés au crâne » (AD BdR, VIII S 6/1, 1806).

[16] L'étang de Citis est 2 m plus haut que celui de Lavalduc (AD BdR, VIII S 6/1, 1806).

personnes. A eux seuls, les salins alimentés par les eaux de Lavalduc concentrent 54 % de la production de sel du département des Bouches-du-Rhône et 53 % des sauniers.

A partir de 1809, la croissance des salins est aussi soutenue par la multiplication des usines de soude. Les circonstances de leur essor sont bien connues[17]. Profitant de l'effet d'aubaine provoqué par la raréfaction, et bientôt l'arrêt, des importations de soude d'origine végétale indispensables à la fabrication du savon de Marseille – pénurie liée à la guerre franco-espagnole de 1808[18], puis à la politique économique protectionniste et industrialiste suivie par Napoléon 1er et les régimes suivants[19] –, plusieurs entrepreneurs investissent dans l'industrialisation du procédé Leblanc, un procédé connu depuis 1791 mais peu utilisé jusque-là compte tenu du coût de sa mise en œuvre et du bas prix de la soude d'origine végétale[20]. Plus d'une vingtaine de soudières sont ainsi construites à Marseille ou sur les rives de l'étang-de-Berre et pendant quelques années le littoral provençal est leader mondial dans la production de soude Leblanc, devant Paris et Rouen. Toutes ces initiatives ne débouchent pas sur autant de réussites industrielles durables. En 1819, 16 établissements continuent à produire de la soude, soit un effectif de près de 600 ouvriers, un parc d'une cinquantaine de chambres de plomb, près de 180 fours et une production de 16 700 tonnes de soude d'une valeur de l'ordre de 5 millions de francs. En 1844, 20 soudières sont en activité le long du littoral provençal avec un effectif ouvrier d'environ 1 430 personnes tandis que la valeur de la production atteint désormais 14 millions de francs. Dans cet ensemble, le poids des soudières de Fos/étang-de-Berre ne cesse de progresser : 3 sociétés en 1819 (Fos, Istres et Vitrolles) ; 5 en 1844 – pour 7 usines –, avec les nouveaux sites de Berre, Martigues et L'Avéra/Le Ponteau. Les usines de Fos/étang-de-Berre représentent alors 39 % de la valeur de la production de soude du littoral provençal et 41 % des effectifs ouvriers, loin devant Septèmes (25 % de la valeur de la production, 24 % des effectifs) et les calanques marseillaises (15 % de la valeur de la production et 22 % des effectifs). Au milieu du XIXe siècle, les usines de soude de Fos/étang de Berre sont le principal foyer de production de soude du Midi méditerranéen[21].

La plus importante de ces usines est celle du Plan d'Aren, construite entre 1807 et 1809 à Fos, au bord de l'étang d'Engrenier, par Jean-Baptiste Chaptal et Amédée Berthollet pour un coût de 500 000 francs[22]. C'est une entreprise intégrée. En 1819, date à laquelle elle est réorganisée sur des bases financières plus larges en adoptant le statut de société anonyme[23] – la première

---

[17] John Graham Smith, *The Origins and Early Development of the Heavy Chemical Industry in France*, Oxford, Clarendon Press, 1979 ; Xavier Daumalin, *Du sel au pétrole, op. cit.* ; Jean-Baptiste Fressoz, « Payer pour polluer. L'industrie chimique et la compensation des dommages environnementaux, 1800-1850 », *Histoire et Mesure*, XXVIII-1, 2013, p. 145-186.

[18] Ce conflit provoque une raréfaction des arrivages et une forte hausse du prix de la soude végétale.

[19] Napoléon 1er protège cette nouvelle branche à travers les décrets du 13 octobre 1809 (détaxation du le sel employé dans les soudières) et du 11 juillet 1810 (interdiction d'importer des soudes végétales d'origine étrangère).

[20] Ce procédé permet de produire de la soude (aujourd'hui carbonate de sodium) en décomposant le sel marin avec de l'acide sulfurique. Cet acide est lui-même obtenu en faisant brûler un mélange de soufre et de salpêtre et en condensant les gaz émis au cours de la combustion dans des chambres de plomb.

[21] *Statistique de la France*, Paris, 1848, tome II, p. 50-58.

[22] Chaptal père participe au capital (AC d'Aix-en-Provence, F 2/4, Lettre du directeur de l'usine au maire d'Aix, 21 juillet 1813 ; Louis Bergeron, *Banquier, négociants et manufacturiers parisiens*, Paris, EHESS-Mouton Editeur, 1974, p. 306).

[23] Elle devient la Compagnie des salines et produits chimiques du Plan d'Aren. Son capital social s'élève à 1,2 million de francs (120 actions de 10 000 francs), avant d'être porté à 2,4 millions en 1824. En 1819, ses principaux actionnaires sont : Bodin frères & Cie (40 actions), Jean-Baptiste Chaptal (40 actions), Perier frères & Cie (10 actions), Guérin de Foncin & Cie (5 actions), Charles-Saint-Cyr Bodin (5 actions), Pillet-Will & Cie (5 actions), Jean-Pierre Darcet (5 actions), René-Louis Holstein, 5 actions (*Bulletin des lois*, n° 299, 1819, p. 113-123).

du département –, elle comprend une saline pouvant produire jusqu'à 5 tonnes de sel par an, une fabrique d'acide sulfurique équipée de 10 chambres de plomb et une fabrique de soude dont la valeur de la production atteint 675 000 francs[24]. Le site s'impose aussi par la variété des moyens mis en œuvre pour alimenter son salin avec les eaux de Lavalduc : deux moulins à vent, des vis d'Archimède et des pompes à feu. Suivant les conditions météorologiques, et les besoins de la production, les eaux de Lavalduc sont amenées dans le salin par une de ces trois technologies[25]. L'entreprise est une bonne affaire pour ses actionnaires dont certains, comme Jean-Pierre Darcet, sont particulièrement influents dans les sphères scientifiques et politiques parisiennes[26]. Entre 1819 et 1823, elle verse en moyenne un dividende annuel de 1 130 francs par action de 10 000 francs[27]. L'usine de Chaptal est encore une des rares, avec celle toute proche de Rassuen[28], à s'être dotée, par nécessité – l'endroit était désert –, d'un embryon de cité ouvrière. Le plan dressé en 1850 montre que l'entrée principale de l'usine est encadrée par deux maisons à étage : la première, destinée au domicile du gérant et aux bureaux de la société ; la seconde, au logement des contremaîtres et des employés. A l'intérieur, des logements de plain-pied adossés à l'enceinte de l'établissement sont réservés aux familles ouvrières et aux ouvriers célibataires. C'est une sorte de petit village industriel dont le bâti reflète la hiérarchie sociale de l'usine. Les logements sont certes plus modestes et rudimentaires que les casernes à étages construites au Creusot dans la première moitié du XIXe siècle, mais ils répondent aux mêmes objectifs de stabilisation, de contrôle et de formation d'une main-d'œuvre encore peu habituée à se conformer aux exigences du travail en usine[29]. L'implantation de l'usine du Plan d'Aren a toutefois d'importantes répercussions sur l'environnement : ses fumées chargées d'acide chlorhydrique détruisent la végétation et les cultures environnantes – ce qui pénalise d'autres activités comme l'élevage ou l'apiculture – dans un périmètre dont la surface varie suivant l'intensité de l'activité productive, la force et l'orientation des vents ; par ailleurs, l'écosystème qui s'était développé dans les eaux faiblement salées de l'étang d'Engrenier est complètement détruit par les rejets du salin de l'usine – notamment lorsque les tables salantes doivent être vidées de leurs eaux pour préparer la récolte du sel[30] – qui provoquent une augmentation de sa salinité jusqu'à 15° Baumé et par les déversements récurrents des eaux usées ou des scories de la production[31].

---

[24] AD BdR, 6 M 27, 1819 ; *Id*, 355 E 580 ; *Bulletin des lois*, 1819, n° 299, p. 113-123.

[25] En 1824, l'usine complète son dispositif par l'achat de deux machines à vapeur de 8 et 12 chevaux pour actionner les moulins destinés à triturer le calcaire (*Rapport de MM Castellet, Evrard et Sault dans la cause de la Compagnie anonyme du Plan d'Aren*, Aix-en-Provence, 1828, p. 15-16).

[26] Proche de Chaptal et de Berthollet pères, Jean-Pierre Darcet est un chimiste et un industriel reconnu qui cumule les postes à haute responsabilité à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, au conseil général des manufactures ou au conseil consultatif des arts et manufactures du ministère de l'Intérieur, chargé de conseiller le ministre (François Jarrige, Thomas Le Roux, *La contamination du monde, op. cit.* p. 96).

[27] Entre 1824 et 1828 les bénéfices diminuent, mais la société continue à verser un dividende moyen de 490 francs par action. Sa situation se gâte à partir de 1828 lorsque l'usine est victime d'une inondation liée à la construction du canal d'Arles à Bouc. Des dividendes sont à nouveau versés aux actionnaires à partir de 1834, mais sur une base plus modeste. Sur les trois années 1836, 1837 et 1838, elle donne en moyenne 50 francs par action (Jacques Bresson, *Annuaire des sociétés par actions anonymes, civiles et en commandite*, Paris, 1840, p. 108).

[28] L'usine de soude de Rassuen a été construite en 1809 par la société parisienne Pluvinet frères & Cie (340 000 francs). Elle est ensuite reprise par Bérard & Cie (1811-1837), puis par Prat & Cie (750 000 francs).

[29] Jean-Pierre Frey, « Le Creusot. Urbanistique patronale », *Annales de la recherche urbaine*, n° 22, 1984, p. 3-46.

[30] Archives de la Compagnie des salins du Midi (désormais ACSM), Lettre du directeur de l'usine du Plan d'Aren au maire de Fos, 1824.

[31] N'oublions pas non plus les pathologies subies par les ouvriers : difficultés respiratoires, cloisons nasales perforées, perte de l'odorat, du goût et des dents ; ophtalmies purulentes ou perte d'un œil à la suite d'une projection d'acide. C'est ce qui explique la présence de tant d'ouvriers italiens. En 1820, 31,5 % des ouvriers de l'usine de Rassuen proviennent des villages environnants, 13,5 % des départements voisins et 55 % d'Italie du Nord.

De l'aveu même du comte Louis François Alexandre de Galliffet, propriétaire de l'étang d'Engrenier et des terrains loués à Chaptal et Berthollet pour qu'ils puissent construire leur établissement, « les eaux du dit étang sont devenues tantôt jaunes et jaunâtres, bleues, puis vertes (…), les anguilles, les muges ont péri, les coquillages et favouilles ont disparu, et les pauvres gens de Fos et leurs enfants ont été privés de cette petite pêche »[32]. La destruction de l'ancien écosystème se répercute ainsi sur les équilibres traditionnels du « pacte social » et précarise l'existence de ceux qui en dépendent.

Les usines de soude soutiennent la croissance des salins – entre 1827 et 1829 elles absorbent, en moyenne, 60 % de la production de sel du département[33] –, procurent du travail aux populations des villages environnants et contribuent à augmenter leur pouvoir d'achat[34], mais les dégâts occasionnés par leurs fumées chargées d'acide chlorhydrique n'en suscitent pas moins de vives inquiétudes et des tensions. Des riverains envoient des pétitions au préfet ou déposent des plaintes devant le tribunal civil d'Istres – c'est une des conséquences du décret du 15 octobre 1810, « clé de voûte » du nouveau système de régulation des nuisances industrielles[35] – pour obtenir des compensations financières au nom des dommages matériels subis, des altérations de jouissance et de la moins-value foncière de leur propriété. Même si les industriels tentent toujours de minimiser la nocivité et le rayon d'action de leurs rejets atmosphériques[36] – et donc de leur responsabilité –, ils n'en demeurent pas moins conscients des dégâts occasionnés et tentent d'éviter les conflits en achetant les terrains situés autour de l'usine, en proposant des indemnités annuelles – les abonnements – aux voisins les plus proches contre la promesse écrite de ne pas engager d'actions en justice, ou en suspendant la production de soude entre mai et juin, au moment de la floraison. Ainsi, lorsqu'en décembre 1809 et mars 1810, la société Pluvinet frères achète à la Compagnie de Rassuen plusieurs terrains pour y implanter une usine de soude, elle prend soin d'exiger d'elle qu'elle renonce par avance « à toute indemnité qu'elle pourrait réclamer relativement à l'incommodité des vapeurs qui s'exhalent de cette manufacture »[37]. Dans la même logique, en 1816 le directeur de l'usine de soude du Plan d'Aren passe un accord amiable avec Joseph Imbert, cultivateur à Fos, dans lequel il accepte de lui verser une indemnité de 176 francs pour tous les dommages commis depuis 1809 et de lui louer gratuitement, « en compensation de tous les dommages causés dans la propriété de celui-ci, par le passé et de tous ceux qui pourraient y être causés par les vapeurs de la fabrique pendant le cours de cinq années (…), tous les herbages et pacages de la partie des propriétés dépendantes de la dite fabrique dans le terroir de Fos et de Saint-Mitre »[38]. On découvre ainsi, à la faveur de ces actes, toute une tarification du dommage usinier : le figuier jugé « peu endommagé » par l'expert

[32] AC de Martigues, N 7 G 1 A, Demandes de création de fabriques de soude, 23 novembre 1821.
[33] Les autres débouchés sont la consommation des ménages (23 %), l'exportation (11 %) et la grande pêche, 5 % (Christophe de Villeneuve Bargemon, *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, Marseille, 1829, A. Ricard, tome 4, p. 657).
[34] En 1824, l'argent dépensé annuellement par l'usine sur le territoire est estimé à plus de 300 000 francs (ACSM, Réponse du directeur de l'usine du Plan d'Aren aux plaintes de l'enquête *commodo-incommodo* de 1824).
[35] Avec le décret du 15 octobre 1810, la gestion des nuisances industrielles passe définitivement d'un mode de régulation décentralisé (municipalités ou parlements provinciaux), policier, où la santé des populations primait sur les intérêts manufacturiers, à une gestion centralisée, administrative, libérale et industrialiste où les dommages industriels – davantage tolérés qu'autrefois – sont désormais susceptibles d'être compensés par une indemnisation financière après un recours auprès de la justice civile.
[36] Ils évoquent des conditions naturelles peu favorables aux cultures (pauvreté des sols, sécheresse, vents chargés de sel), affirment que l'eau des étangs absorbe l'essentiel de l'acide chlorhydrique contenu dans leurs fumées ou encore, à l'appui des travaux du chimiste Guyton de Morveau, que les fumées contribuent à désinfecter l'atmosphère des lieux.
[37] AD BdR, 358 E 245.
[38] ACSM, actes des 2 octobre 1816 et 26 août 1821.

désigné d'un commun accord entre les deux parties, vaut 1 franc ; le figuier mort, 6 francs ; l'amandier « très endommagé », 4 francs ; l'amandier mort, 5 francs etc. En dépit de ces précautions, il arrive que certains propriétaires s'estiment injustement exclus des « abonnements » et portent plainte. Entre 1809 et 1823, l'usine de soude de Chaptal verse ainsi 2 150 francs à différents plaignants, dont 250 francs à Alexandre Duquesnay, avocat, propriétaire d'un moulin à huile et ancien maire de Saint-Mitre (1816)[39]. En 1824, d'autres propriétaires se saisissent de l'enquête *commodo-incommodo* ordonnée par le préfet Christophe de Villeneuve Bargemon aux maires ayant des usines de soude sur leur commune, pour mobiliser une partie de la population contre les industriels. C'est le cas de Philippe Guilhen, notaire de Saint-Mitre, marié à la fille d'Alexandre Duquesnay. Furieux de ne pas avoir été « abonné » par l'usine du Plan d'Aren pour les dégâts occasionnés sur sa propriété de Fos, il dépêche des émissaires dans les fermes environnantes, organise des réunions et réussit à rallier une cinquantaine de propriétaires pour aller déposer dans les mairies de Fos et Saint-Mitre des pétitions destinées à « faire interdire la fabrique »[40], n'hésitant pas à abuser de l'autorité liée à sa position sociale pour se livrer à des intimidations, faire signer des pétitions pré-rédigées par ses soins et même impliquer des personnes sans avoir obtenu leur aval[41]. Le point d'orgue de cette mobilisation se produit le 19 février 1824 lorsqu'une foule vindicative envahit l'hôtel de ville de Fos, menace et insulte le maire André Mandin – accusé par Guilhen de ne pas vouloir enregistrer les plaintes contre l'usine du Plan d'Aren –, lequel ne doit son salut qu'à l'arrivée inopinée des gendarmes. Choqué par l'événement, Mandin, âgé de 73 ans, critique l'impréparation avec laquelle le préfet a ordonné cette enquête et propose sa démission :

> « Cette commune (…) est aujourd'hui méconnaissable, tant il est vrai que plus un peuple est ignorant, plus il est facile de soulever chez lui les passions et de les porter à des excès bien coupables. C'était naguère contre les seigneurs qu'on dirigeait la haine, aujourd'hui c'est contre la fabrique du Plan d'Aren qu'on l'exaspère (…). Je suis fâché d'être obligé de le dire, ce résultat aurait dû être prévu et une pareille enquête n'eut pas dû être faite, comme elle l'a été, on a ouvert une voie à l'anarchie et des scènes de 1793 se sont renouvelées ici et auraient sans doute eu des pendaisons pour résultat sans le concours de circonstances particulières »[42].

Au demeurant, le travail de sape engagé par le notaire Philippe Guilhen contre l'usine du Plan d'Aren porte ses fruits. En 1826, il obtient pour son ex-épouse restée dans la propriété de Fos le versement d'une indemnité annuelle de 200 francs pendant 10 ans, un abonnement renouvelé

---

[39] ACSM, Lettre du directeur de l'usine du Plan d'Aren au maire de Saint-Mitre, 1823. Cette somme est en réalité assez dérisoire compte tenu de l'importance du capital de l'usine.

[40] ACSM, Procès-verbal du maire de Fos André Mandin, 26 février 1824.

[41] Le patron pêcheur Joseph Bouc, de Fos, déclare que son nom a été faussement apposé au bas d'une pétition déclarant que les vapeurs de l'usine du Plan d'Aren provoquent la disparition des poissons des étangs de Fos et d'Engrenier ; l'aubergiste Jeanselme et le jardinier Peyron indiquent pour leur part avoir été trompés et forcés de signer une pétition rédigée par Guilhen contre l'usine du Plan d'Aren (ACSM, Procès-verbaux du 22 février 1824).

[42] ACSM, Lettre du maire de Fos André Mandin au sous-préfet d'Aix, 8 mars 1824. L'instrumentalisation de l'opposition aux nuisances industrielles est courante, y compris de la part des industriels. Lorsqu'en 1816 Jean-Baptiste Vidal, savonnier et soudier à Marseille, annonce son intention d'installer une usine de soude à l'entrée du chenal de Caronte où il possède une saline, il se heurte à l'hostilité des directeurs des usines de soude de Rassuen et du Plan d'Aren qui, grâce à leurs moyens financiers, parviennent à mobiliser une grande partie des propriétaires de Martigues et des pêcheurs de l'étang de Berre au nom de la préservation des ressources agricoles et aquatiques alors, qu'en réalité, ils cherchent à éviter l'implantation d'un concurrent mieux placé pour la réception des matières premières et l'expédition de la soude (AC de Martigues, 4 C 35, Mémoire de Jean-Baptiste Vidal, 1844). Dans la même veine, en 1828-1830 les membres du cartel marseillais de la soude n'hésitent pas à agiter la question de la pollution pour ramener dans le rang les industriels désireux de s'affranchir des accords en vigueur sur la production et les prix (*Le Sémaphore de Marseille*, 4 août 1831).

à plusieurs reprises et versé à ses descendants jusqu'en 1861[43]. C'est dans ce contexte social tendu que prend corps et se développe le conflit à propos de la réouverture de la galerie permettant d'écouler l'eau de l'étang du Pourra dans celui d'Engrenier.

2. Produire envers et contre tous

Le conflit dure 35 ans. Avec des phases de calme relatif, où certains des protagonistes continuent tout de même à s'affronter en coulisse par avocats interposés, et trois temps forts qui vont crescendo jusqu'à ce que les villageois de Saint-Mitre obtiennent satisfaction.

Le premier se déroule entre 1812 et 1814. En 1812, le marquis Alphonse de Charleval entreprend de faire déboucher la galerie percée par son père à la fin du XVIIIe siècle pour pouvoir remettre en culture les terrains asséchés, assainir l'atmosphère des lieux et « alimenter les communes de Fos, Istres, Saint-Mitre et le Port-de-Bouc qui n'ont ensemble que cinq mois de vivres dans les années de bonnes récoltes »[44]. Il se heurte aussitôt à l'opposition de Jean-Baptiste Chaptal qui demande au préfet Thibaudeau d'interdire, en vertu de la loi du 16 septembre 1807 soumettant l'assèchement des marais à l'autorisation préalable du gouvernement, la réouverture de la galerie qu'il a lui-même fait obturer par des batardeaux lors de la construction de son usine[45]. Chaptal redoute que l'afflux d'eau douce en provenance du Pourra ne provoque la submersion de son établissement et le débordement de l'étang d'Engrenier dans celui de Lavalduc, ce qui réduirait la salinité de ce dernier et menacerait la viabilité économique des salins établis tout autour, dont le sien. Il reçoit l'appui sans réserve des propriétaires de salins dépendant des eaux de Lavalduc – dont Louis Cappeau, magistrat et futur président de la Cour royale d'Aix – et du comte de Galliffet, propriétaire des étangs d'Engrenier, de Lavalduc et des terrains loués à Chaptal pour la construction de son usine, soucieux de protéger « les riches établissements construits sur les bords des étangs d'Engrenier et de La Valduc » dont il tire une partie de ses revenus[46]. Une alliance de circonstance se noue ainsi entre l'ancienne noblesse d'Ancien Régime et la nouvelle bourgeoisie industrielle. Le préfet hésite. Les travaux engagés par le marquis de Charleval relèvent-ils de l'entretien d'un dessèchement déjà effectué ou, ce qui permettrait d'avoir recours à la loi de 1807, d'un nouveau dessèchement à entreprendre, étant donné que la galerie n'a plus été réparée depuis 1788 ? Son appréciation varie au gré des pressions. Il suspend une première fois les travaux en juillet 1812, avant d'autoriser leur poursuite (arrêté du 7 août 1812), puis de les suspendre à nouveau (arrêté du 2 octobre 1813) en attendant que le marquis de Charleval lui remette un plan détaillé de l'ensemble des mesures envisagées pour dessécher le Pourra. Ses changements de pieds successifs lui valent d'être accusé d'avoir cédé aux exigences de Chaptal – « Sans le voisinage du baron Chaptal on n'eut jamais pensé à appliquer aux réparations et dessèchement à l'étang du Pourra la loi du 16 septembre 1807 »[47] – et de recevoir une pétition des villageois de Saint-Mitre, la première d'une longue série. Les 41 signataires attirent l'attention du préfet sur la gravité sanitaire et économique de la situation :

> « Déjà leurs espérances se réalisaient, lorsqu'après une année de travail, les travaux préparatoires étant achevés, ils allaient jouir des avantages inappréciables, en détruisant les miasmes malins qui donnent de si cruelles maladies dans le pays et dont les pertes que nous éprouvons toutes si récentes (…). Dans les

[43] ACSM, Actes du 11 juillet 1826, du 31 mai 1837 et du 1er septembre 1856 entre le directeur de la Compagnie du Plan d'Aren et la famille Guilhen.
[44] AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du marquis Alphonse de Charleval au préfet des Bouches-du-Rhône, 3 août 1812.
[45] AD BdR, VIII S 10/1, Lettre de Jean-Baptiste Chaptal au préfet des Bouches-du-Rhône, 17 juillet 1812.
[46] 100 000 francs, au lieu des 4 000 francs reçus de la Gabelle lorsqu'elle gérait les étangs du comte (AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du comte de Galliffet au préfet des Bouches-du-Rhône, 13 juin 1818 ; *id*., 18 décembre 1825).
[47] AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du marquis de Charleval au préfet des Bouches-du-Rhône, 2 décembre 1813.

> mois de mai et de juin de cette année, la perte que cette commune a fait de cent cinquante enfants dans ces deux mois, perte énorme sur une population qui s'élève à peine à 800 âmes. Les maladies endémiques qui règnent dans nos sociétés ne doivent être attribués qu'à cet étang dont les eaux n'étant point salées se corrompent facilement, le poisson qui y est en si grande quantité meurt quelques fois dans les grandes chaleurs alors le pays est infecté pour longtemps. Les riverains immédiats de cet étang ont beaucoup à souffrir tant pour leur santé que pour les pertes qu'il leur fait éprouver (…). Vous n'ignorez point Monsieur le Comte par les tableaux qui sont dressés annuellement par cette commune, que celle-ci, comme celles qui nous environnent ne produisent point assez de graines pour nous alimenter pendant une année, nous sommes obligés de (les importer) d'Arles ou de Marseille, que les sommes que nous envoyons hors du pays circuleraient ou resteraient dans notre commune, si votre arrêté du 2 octobre dernier n'eut détruit toutes nos espérances »[48].

Sans être aussi élevé que ne l'indique la pétition, le nombre annuel des décès augmente tout de même de 29 à 67 entre 1810 et 1813 et le solde naturel de la commune est négatif à deux reprises (1812 et 1813)[49]. Une cinquantaine de personnes décède ainsi de la recrudescence des fièvres[50]. Le marquis Alphonse de Charleval ayant finalement pu démontrer que le dessèchement se ferait en rejetant l'eau du Pourra dans le canal de vidange de Rassuen – et non dans l'étang Engrenier – grâce à l'installation d'une pompe à feu à l'extrémité de la galerie, le préfet autorise la reprise des travaux[51]. Chaptal tente alors une action en justice, mais le 14 octobre 1814 le tribunal de paix d'Istres le condamne « à démolir les batardeaux qu'il s'était permis de construire sur la propriété de M. Charleval pour empêcher toute infiltration »[52]. La galerie est débouchée, le Pourra est remis en culture et les fièvres se raréfient.

Cette affaire est paradoxale. Elle nous place au cœur des questions de santé et d'environnement liées à la présence usinière, tout en étant à la marge des luttes de l'époque contre les nuisances industrielles. D'une part, parce qu'il ne s'agit pas de dommages directs ; d'autre part, parce qu'il n'est plus question, cette fois, de protester contre les ravages provoqués par les rejets atmosphériques d'une usine de soude et d'essayer d'en retirer des compensations financières, mais de s'extraire des processus transactionnels amiables ou judiciaires habituels pour affirmer que la santé des villageois n'est pas négociable et qu'elle ne saurait être sacrifiée aux intérêts privés de quelques industriels, même si, comme l'écrit le préfet Thibaudeau, ceux-ci « rapportent beaucoup à l'Etat et par conséquent doivent être protégés »[53]. Ce cas particulier est donc aussi un exemple grave et potentiellement plus conflictuel que les autres dans la mesure où il met directement en balance la santé et la vie des habitants de Saint-Mitre.

Le deuxième temps fort de ce conflit se produit entre 1828 et 1832. Il est précédé d'un accord passé en 1826 entre le directeur de l'usine du Plan d'Aren et les nouveaux propriétaires du Pourra, dont Vallet avocat à la Cour royale d'Aix[54]. Les deux parties s'engagent à réguler l'écoulement de l'eau du Pourra en plaçant des martelières cadenassées aux deux extrémités de la galerie et à laisser couler l'eau dans Engrenier tant que son niveau ne menacera pas « les

---

[48] AD BdR, VIII S 10/1, Pétition des habitants de Saint-Mitre au préfet des Bouches-du-Rhône, 14 novembre 1813.
[49] AC Saint-Mitre, Registres de l'état civil.
[50] Estimation calculée à partir du nombre de décès annuel moyen (33) – hors crises de surmortalité – entre 1810 et 1850.
[51] Arrêté du 27 novembre 1813. Le marquis de Charleval a acheté pour 8 000 francs à la Compagnie de Rassuen le droit de pouvoir rejeter l'eau du Pourra dans le canal de vidange (AD BdR, Rapport d'Alphonse de Charleval au ministre de l'Intérieur le comte de Montalivet, 31 janvier 1814).
[52] AD BdR, VIII S 10/1, Jugement du tribunal de paix d'Istres, 14 octobre 1814.
[53] AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du préfet des Bouches-du-Rhône au maire de Saint-Mitre, 16 décembre 1813.
[54] L'étang du Pourra – et celui de Citis – ont été vendus en 1824 par le marquis de Charleval à l'avocat Vallet et à ses associés Meynard, d'Orange, Breissons et Perrier, de Caderousse.

ateliers et les magasins de la compagnie anonyme et des riverains de Lavalduc »[55]. Dès que la côte d'alerte sera atteinte, les martelières seront fermées et l'écoulement stoppé. Elles pourront à nouveau être rouvertes lorsque le niveau d'eau d'Engrenier aura baissé. Pour aboutir à cet accord qui, d'une certaine manière, acte et pérennise, tout en la codifiant, la possibilité de déverser les eaux de l'étang du Pourra dans celui d'Engrenier, Vallet et ses associés ont dû céder deux terrains proches de l'usine et s'engager à renoncer « à porter plainte contre les exhalaisons de l'usine et les dégâts qu'elles pourraient causer aux cultures effectuées au Pourra »[56]. Les violentes pluies de l'automne 1827 mettent à l'épreuve le bon fonctionnement du dispositif. Les martelières sont bien fermées, mais une fois la galerie obturée la direction de l'usine n'entend plus les rouvrir car en 1828 l'établissement est victime d'une inondation liée à la construction du canal d'Arles à Bouc[57]. Les mois passent, le Pourra redevient un étang, la végétation mélangée au fumier se décompose, dégage des émanations pestilentielles qui atteignent Saint-Mitre et les fièvres réapparaissent avec force. La natalité baisse, la mortalité augmente et à partir de 1828 le solde naturel devient négatif pour cinq années consécutives, avec un pic en 1831[58]. Cette année-là, la commune enregistre 25 naissances pour 71 décès. Au total, les fièvres auraient provoqué la mort de 108 personnes sur une population d'environ 1 200 habitants. La gravité de la situation ravive les tensions et fait ressurgir au grand jour le rapport de force larvé qui oppose depuis une vingtaine d'années les villageois de Saint-Mitre, la direction de l'usine de soude du Plan d'Aren, les propriétaires du Pourra et l'Etat, par le biais de l'administration préfectorale. Entre 1828 et 1832, pas moins de cinq pétitions sont envoyées au préfet – toujours signées par une cinquantaine de personnes[59] – en reprenant les mêmes arguments qu'en 1813 :

> « Depuis que l'écoulement des eaux a été empêché, l'étang fut grossi considérablement, les eaux se sont corrompues et les fièvres (?) causées par les miasmes ravagent la commune de Saint-Mitre d'une manière épouvantable. Il faut en être les témoins oculaires, pour s'en faire une juste idée. Pendant l'été, Saint-Mitre présente le spectacle d'un affreux hôpital, et l'hiver quelque rigoureux qu'il soit ne peut chasser les exhalaisons malignes du Pourra. L'année 1830 surtout a été terrible ; sur une population de 1 200, il y a eu 1 100 fiévreux et 70 décès. Cette année-ci tout le monde est saisi d'effroi ; presque tous les jours, la cloche funèbre annonce quelque nouvelles victimes des fièvres d'accès. Les pères et mères tremblent pour leurs enfants, et eux craignent pour leurs parents. Les frères tremblent pour leurs sœurs, les sœurs pour leurs frères. Les enfants à la mamelle ne sont pas plus exempts de ce mal épidémique que les personnes les plus âgées »[60].

La nouveauté, au regard du conflit précédent, réside dans la variété des moyens de protestation utilisés, l'émergence de quelques figures de proue et dans sa politisation. Un avocat septuagénaire semble jouer un rôle particulièrement important : Alexandre Duquesnay, royaliste, propriétaire d'un moulin à huile, ancien maire de Saint-Mitre (1816) et fils de Mathieu Dusquesnay, notaire. La famille Duquesnay a déjà eu maille à partir avec l'établissement du Plan d'Aren. Mathieu Dusquesnay a signé, en 1813, la première pétition envoyée au préfet par les villageois de Saint-Mitre. Il a aussi obtenu, en 1826, en échange de sa renonciation à toute action en justice, un « abonnement » annuel de 100 francs, renouvelable pendant 10 ans, pour les dommages provoqués par les fumées de l'usine dans sa propriété de Saint-Mitre[61]. L'affaire

---

[55] AD BdR, VIII S 10/1, Accord du 27 avril 1826 entre le directeur de l'usine du Plan d'Aren et les propriétaires de l'étang du Pourra.

[56] Ces concessions apparaissent d'autant plus importantes – et risquées – que le comte de Galliffet n'est pas associé à cet accord.

[57] La direction de l'usine réclame alors près de 600 000 francs de dommages et intérêts à l'Etat.

[58] AC Saint-Mitre, Registres de l'état civil.

[59] Pétitions des 28 août 1828, 17 novembre 1829, 2 février 1831, 13 février 1831 et 30 avril 1832.

[60] Pétition des « malheureux habitants de la commune de Saint-Mitre au préfet des Bouches-du-Rhône, 2 février 1831 (AD BdR, VIII S 10/1).

[61] ACSM, Acte du 25 juillet 1826, entre le directeur de la Compagnie du Plan d'Aren et Mathieu Duquesnay.

du Pourra est l'occasion d'attaquer la Compagnie des salins et produits chimiques du Plan d'Aren par un autre front. Alexandre Duquesnay multiplie les envois de lettres et de mémoires aux « députés de gauche » des Bouches-du-Rhône[62], au duc d'Orléans de passage à Marseille, au ministre du Commerce et des Travaux publics d'Argout[63] et au ministre de l'Intérieur, le comte de Montalivet[64]. A partir de 1830, il publie des interventions dans le *Sémaphore de Marseille*, quotidien libéral, où il débat, par articles interposés, avec la direction de l'usine du Plan d'Aren. Alexandre Duquesnay estime que l'établissement est doublement responsable des fièvres et des décès qui s'ensuivent : d'une part, en ayant imposé la remise en eau du Pourra ; d'autre part, en infectant cette eau avec ses fumées chargées d'acide chlorhydrique, provoquant la mort des grenouilles et des poissons qui finissent par former « un vaste cordon de cadavres » dont la décomposition dégage des miasmes respirés par les habitants de Saint-Mitre[65]. Lorsque les villageois n'en meurent pas, ils sont si affaiblis qu'ils « sont incapables de cultiver cette terre qui est pourtant leur seule richesse »[66] et la commune doit alors procéder à des achats de céréales, comme en 1831 et 1832[67]. Dans les mêmes articles, Duquesnay remet aussi publiquement en cause l'impartialité du préfet Thomas – ancien avocat de la Compagnie des salines et produits chimiques du Midi[68] – et interpelle le tout nouveau régime, la monarchie de Juillet, lui reprochant de n'écouter que « les hommes riches et en crédit » et de ne pas prêter assez attention « au bien être des habitants des campagnes » : « On serait tenté de croire qu'à ses yeux les agriculteurs ne sont pas des hommes »[69]. Les ruraux se sentent marginalisés, abandonnés. Il est suivi sur ce terrain par la *Gazette du Midi*, journal légitimiste, qui cautionne les revendications des habitants de Saint-Mitre tout en s'en servant pour critiquer la monarchie orléaniste de Louis-Philippe :

> « Vous avez observé plusieurs fois que certains hommes politiques du pouvoir actuel semblent ne compter pour rien le sort des habitants de la campagne (…). Cette classe laborieuse partage cependant le poids énorme des impôts et fournit la principale force de nos armées ; pourquoi ne partagerait-elle donc pas les avantages des habitants des villes ? »[70].

De son côté, le directeur de l'usine de soude, appuyé par le comte de Galliffet, tient à rappeler un certain nombre de faits : l'usine du Plan d'Aren a contribué à mettre en valeur un site inhabité et inculte, elle emploie plus de 200 ouvriers et l'activité des usines de soude du département rapporte à l'Etat « plusieurs millions » d'impôts par an[71]. Par ailleurs, suivant une stratégie classique de dénigrement, il remet en cause le manque d'hygiène et le mode de vie des habitants

---

[62] AC de Saint-Mitre, D.O., Affaire du Pourra (1828-1866).
[63] AD BdR, VIII S 10/1, Lettre de M. le ministre du Commerce et des Travaux publics au duc d'Orléans, 27 juillet 1831.
[64] AD BdR, VIII S 10/1, Mémoire adressé au ministre de l'Intérieur à consulter pour les habitants de Saint-Mitre touchant les fièvres qui les assiègent et l'étang du Pourra qui les occasionne, 25 février 1831.
[65] *Id., ibid.*
[66] *Le Sémaphore de Marseille*, 25 octobre 1830.
[67] AC de Saint-Mitre, D 1.1., Registre des délibérations communales, (1827-1849). En temps ordinaire, la commune produit à peine de quoi se nourrir car depuis le XVIIIe siècle elle est spécialisée dans la culture de l'olivier qui occupe plus de la moitié des terres agricoles. Le village compte une douzaine de moulins (Gérard Fabre, « L'olivier et les moulins à huile à Saint-Mitre à la fin du XVIIIe siècle », *Provence historique*, tome 38, fascicule 152, 1988, p. 193-213).
[68] *Le Sémaphore de Marseille*, 17 novembre 1832 ; AD BdR, 2 U 2 809, Arrêt de la cour d'appel d'Aix, 11 mai 1820.
[69] *Le Sémaphore de Marseille*, 22 mai 1832.
[70] *La Gazette du Midi*, 30 mai 1832.
[71] AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du directeur de l'usine de soude du Plan d'Aren au préfet des Bouches-du-Rhône, 12 mai 1832 ; ACSM, Rapport du directeur de l'usine de soude du Plan d'Aren à la commission chargée de la répartition des 30 millions de francs affectés à des prêts au commerce, novembre 1830.

accusés de vivre dans un village « rempli de fumier », « sans travail aucun », uniquement occupés à aller chasser la macreuse « sur les bords ou dans les étangs dont ils sont environnés »[72]. Il réclame, par ailleurs, qu'on lui fournisse la preuve médicale que les eaux stagnantes du Pourra sont bien la cause des fièvres et des décès.

L'autre grande différence avec le conflit des années 1812-1814 réside dans le basculement des villageois dans l'illégalité[73]. Les 10 et 11 septembre 1830, les habitants de Saint-Mitre se rendent en nombre à la galerie, décadenassent les martelières et menacent les ouvriers de l'usine qui tentent de s'y opposer. Un détachement de gendarme s'installe alors à Saint-Mitre, quatre villageois sont arrêtés, conduits à la prison d'Aix, tandis que le directeur de l'usine referme la galerie[74]. Un coup de force plus important a lieu les 6 et 7 mai 1832. Les habitants retournent à la galerie, ouvrent les martelières et menacent de démolir l'usine de soude pierre par pierre si ses ouvriers font mine de résister. Un détachement de la gendarmerie de Martigues est à nouveau dépêché sur les lieux, la galerie est refermée le 11 mai et la foule se rassemble au bord de l'étang du Pourra pour tenter de la rouvrir. Deux villageois sont alors arrêtés, puis libérés par les habitants après que ces derniers aient jeté des pierres sur les gendarmes, avant d'être repris et transférés à Aix pour y être jugés[75]. Malgré la gravité des faits – face à la foule criant « aux armes de toute part », les gendarmes se sont retirés à Martigues avec deux blessés légers –, le procureur du Roi se montre compréhensif :

> « Les habitants de Saint-Mitre sont plus malheureux encore que coupables. La propriété a reçu des atteintes, on ne peut se le dissimuler ; mais d'un côté le respect dû à la propriété, de l'autre la sûreté et la salubrité publique d'une commune, une véritable question de vie et de mort pour des malheureux qu'un fléau épouvantable décime et réduit au désespoir ; que faire dans cette cruelle alternative ? »[76].

Quelques semaines plus tard, le 1er et le 25 juillet, deux arrêtés préfectoraux ordonnent l'ouverture de la galerie qui devient effective en août. Si le premier coup de force semble avoir un caractère spontané, le second a été préparé par un groupe d'une dizaine de personnes, dont le maire Joseph Simiot proche des milieux républicains[77]. Il a été précédé le 4 mai d'un pique-nique réunissant une vingtaine de personnes, avec des joueurs de tambourin et de clarinette, où on a crié « Vive la République » et terminé la soirée en dansant une farandole dans les rues du village sur l'air de la Carmagnole en criant à nouveau « Vive la République » ou « ça ira ! » ; le 5 mai, tous les habitants ont été avertis au son du tambour que la galerie serait débouchée le

---

[72] *Le Sémaphore de Marseille*, 27 octobre 1827.

[73] A noter, toutefois, l'existence de cet incident précurseur en 1815, après que Jean-Baptiste Chaptal ait été condamné par le tribunal de paix d'Istres à enlever les batardeaux qu'il avait fait poser de part et d'autre de la galerie du Pourra. Tardant à faire démonter celui qui se trouve du côté de l'étang d'Engrenier, à proximité de son usine, une dizaine de Saint-Mitréens « armés de pioches » tente de le détruire avant d'en être empêché par les ouvriers de l'usine dont les témoignages permettent au juge de lancer 9 mandats d'amener (AD, BdR, 2 U 2 3063, 26 juillet 1815). Des événements similaires se produisent en Belgique, en 1855, lorsque des centaines d'habitants de la vallée de la Sambre tentent de s'en prendre aux usines de soude accusées de détruire les récoltes de pommes de terre (Julien Maréchal, *La guerre aux cheminées. Pollutions, peurs et conflits autour de la grande industrie chimique (Belgique, 1810-1880)*, Namur, PUN, 2016).

[74] *Le Sémaphore de Marseille*, 25 octobre 1830.

[75] Archives nationales (désormais AN), F/7/3941, Rapport de la gendarmerie départementale des Bouches-du-Rhône, mai 1832.

[76] AC Saint-Mitre, Lettre du procureur du Roi au procureur général, 9 mai 1832.

[77] Le commissaire de police Etienne Julliat cite les noms suivants : Ferdinand Ferrier, conseiller municipal ; Serre, médecin ; Achille Balliste, conseiller municipal ; Berard, notaire représentant l'avocat Vallet ; Alexis Martel, cordonnier ; Joseph et François Bonfils, cultivateurs ; François Charramon, aubergiste ; Jean-Baptiste Sabatier, berger.

lendemain et invités à se rendre sur les lieux « avec les instruments nécessaires »[78]. La question de la galerie du Pourra devient politique à un moment où la monarchie de Juillet est fragilisée par de graves troubles sociaux – la révolte des canuts lyonnais a eu lieu du 20 au 22 novembre 1831 – et des tentatives de déstabilisation de la part des Légitimistes – en avril 1832 la duchesse de Berry a tenté sans succès de soulever les paysans de Provence –, comme des Républicains dont certains éléments parisiens s'insurgent les 5 et 6 juin 1832. Une dimension politique que ne manque pas d'exploiter le directeur de l'usine de soude en stigmatisant les « mauvais sujets » de Saint-Mitre qui instrumentalisent le malheur des gens pour s'opposer au pouvoir monarchique et « prêcher l'anarchie sur la place publique »[79].

Que ce soit en 1830, ou en 1832, le recours à des actions illégales ne respectant pas le principe de la propriété privée est toujours justifié par l'avocat royaliste Alexandre Duquesnay, y compris dans les colonnes du *Sémaphore de Marseille*, pourtant proche des milieux d'affaires :

> « Poussé par la cruelle nécessité, ils (les habitants de Saint-Mitre) commirent par désespoir ce que j'aurais peut-être fait moi-même si, par la stagnation des eaux, j'eusse été menacé de perdre ma fortune ou mes parents (…). Il est un principe proclamé chez toutes les nations et ce principe le voici : la salubrité publique par-dessus tout (…). Non, dans l'intérêt de quelques particuliers on ne laissera pas périr tout un village »[80].

> « La galerie a été rouverte par la force (…). Des Saint-Mitrains sont arrêtés : enlevés presque aussitôt par le peuple, puis ressaisis par les soldats, puis enlevés encore ; ils sont fatigués les premiers de cette lutte pénible et finissent pas se rendre eux-mêmes (…). S'il est des coupables dans cette circonstance ce sont ceux-là même qui depuis plusieurs années laissent une population en proie à des fièvres aujourd'hui pestilentielles. (…) La localité de Saint-Mitre est la plus infectée de toute. Déjà plus de 300 victimes : hydropisie, pétéchiale, fièvres pernicieuses pressent ces malheureux de toute part (…). Un gouvernement ne se légitime qu'en faisant le bien des masses »[81].

Nécessité fait donc loi, une position soutenue avec bienveillance par la *Gazette du Midi* :

> « Ces infortunés agriculteurs ont épuisé tous les moyens en leur pouvoir pour obtenir qu'il soit fait droit à leur demande : trompés dans leur espoir, ils se sont portés à des moyens violents ; le tocsin du village a rassemblé toute la population, elle s'est portée en masse pour détruire la fatale écluse qui arrête l'écoulement de ces eaux pestilentielles, ils l'ont abattue, ils se sont crus un moment délivrés. Il fallait être présent comme moi à cette scène attendrissante, pour pouvoir juger de leur allégresse ; elle a été de courte durée, car l'autorité est intervenue pour leur enlever de nouveau la permission de vivre »[82].

Le troisième et dernier temps fort de ce conflit intervient entre 1840 et 1847. C'est aussi le plus meurtrier. Le scénario est toujours le même. Suite à l'abondance des pluies de l'automne et de l'hiver 1839, la galerie est fermée en janvier 1840, le Pourra redevient un étang et les fièvres reprennent aux premières chaleurs de l'été. La mortalité augmente – le pic est atteint en 1843 avec 82 décès – et le solde naturel redevient négatif de 1841 à 1847. Au total, on estime à 206

---

[78] AD BdR, VIII S 10/1, Rapport du commissaire Etienne Julliat au préfet des Bouches-du-Rhône, 3 juin 1832.
[79] AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du directeur de l'usine de soude du Plan d'Aren au préfet des Bouches-du-Rhône, 12 mai 1832.
[80] *Le Sémaphore de Marseille*, 24/25 octobre 1830.
[81] *Le Sémaphore de Marseille*, 22 mai 1832. Sans le dire explicitement, Alexandre Duquesnay puise dans l'héritage de l'*Encyclopédie* – en tant qu'avocat elle ne lui est probablement pas étrangère – puisque la même expression se retrouve dans la définition d'« économie politique » rédigée par Rousseau (Jean-Jacques Rousseau, *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1964, tome III, p. 247).
[82] *La Gazette du Midi*, 30 mai 1832.

les décès liés aux fièvres paludéennes, des morts qui s'ajoutent aux 158 des deux crises précédentes[83]. Les villageois reprennent leurs protestations en utilisant le même répertoire d'action qu'en 1828-1832, avec toutefois plusieurs évolutions notables. D'une part, le maire Joseph Simiot réussit à rallier à sa cause les communes de Fos, Istres et Martigues qui signent désormais les pétitions ; d'autre part, les habitants de Saint-Mitre s'adressent directement à la famille royale et plus seulement au préfet : au duc de Montpensier, dernier fils du roi, dans un premier temps[84] ; puis au roi Louis-Philippe lui-même, en novembre 1844[85]. Dans chacune de ces pétitions, les quatre communes dénoncent la paralysie de l'administration préfectorale et l'influence – pour ne pas évoquer ouvertement le terme de corruption – exercée sur elle par les actionnaires parisiens de la Compagnie des salines et produits chimiques du Plan d'Aren. L'avocat royaliste Alexandre Duquesnay reprend aussi du service dans les colonnes du *Sémaphore de Marseille* et de la *Gazette du Midi* où il dénonce inlassablement les méfaits de l'industrialisme : « Non cette immolation des hommes sur l'autel de l'industrialisme ne s'achèvera pas. Si M. le Préfet, par une aberration monstrueuse, tombait dans l'oubli de son devoir le plus sacré, il est au-dessus de lui un pouvoir que n'invoquera pas en vain la commune de Saint-Mitre »[86] ; ou encore : « Si l'industrialisme, tel que l'Angleterre l'a conçu, n'était pas sans entrailles, tant de maux l'eussent assurément touchés »[87]. Enfin, les villageois de Saint-Mitre basculent à nouveau dans l'illégalité en essayant de déboucher par la force la galerie fermée en janvier 1840. Une première tentative échoue en mai 1840, en raison de la résistance opposée par les ouvriers de l'usine armés de pelles en fer ; une deuxième échoue à nouveau en février 1841 ; la troisième, celle du 9 avril 1844, réussit[88]. Comme en 1832, cette dernière tentative a été préparée, « des chefs ont existé »[89]. Mais plus dans la mouvance républicaine. Joseph Simiot, maire de Saint-Mitre, a été pris de court par le prêtre de la paroisse – Courtès – qui s'était présenté contre lui aux élections municipales de 1843. La galerie du Pourra est devenue un enjeu municipal entre Républicains et Légitimistes (Courtès est correspondant local de la *Gazette du Midi*). Elle participe de la familiarisation avec le formalisme démocratique et des rivalités entre maires et curés qui prennent corps dans les sociétés rurales à partir de la loi du 21 mars 1831 sur les élections municipales[90]. Avec, comme souvent dans ce genre de conflit, une dimension plus prosaïque et personnelle qui tend à brouiller l'analyse politique de l'affaire :

> « A mon arrivée au pouvoir, M. le curé a dû renoncer aux nombreux avantages qu'il s'était promis, le conseil l'a justement puni de la vive guerre qu'il nous avait faite, en lui retranchant toutes ses allocations facultatives ; j'ai choisi, moi, mon secrétaire dans une autre famille que celle de M. le Curé, le comité supérieur a donné aussi à la commune un autre instituteur communal. De là une haine implacable (…). La vengeance ne devait pas s'arrêter là. On demandant une nouvelle lutte et déjà on parlait de l'élection de 1846. Pour avoir des chances à la réussite, il fallait se présenter aux électeurs avec des titres : les

[83] AC de Saint-Mitre, Registres de l'état civil.
[84] AD BdR, VIII S 10/2, Pétition des habitants des communes de Saint-Mitre, Fos, Istres et les Martigues à Monseigneur le duc d'Orleans, 3 février 1844)
[85] AD BdR, VIII S 10/2, Pétition des habitants des communes de Saint-Mitre, Fos, Istres et les Martigues au Roi, 17 novembre 1844).
[86] *Le Sémaphore de Marseille*, 25 mars 1841.
[87] *La Gazette du Midi*, 23 avril 1844.
[88] AN, F/7/3942, Rapport de la gendarmerie départementale des Bouches-du-Rhône, avril 1844.
[89] AD BdR, VIII S 10/2, Rapport confidentiel du maire de Saint-Mitre au préfet des Bouches-du-Rhône, 15 mai 1844.
[90] Christine Guionnet, *L'apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la monarchie de Juillet*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1997, notamment le chapitre IV consacré aux limites de la notion « d'apprentissage de la politique » formulée par Maurice Agulhon et d'autres historiens (Maurice Agulhon, *La République au village. Les populations du Var de la Révolution à la Seconde République*, Paris, Le Seuil, 1979 ; Gilles Pécout, « La politisation des paysans au XIXe siècle. Réflexions sur l'histoire politique des campagnes françaises », *Histoire et sociétés rurales*, 2, 1994, p. 91-125).

> partisans de M. le curé prétendent en avoir un aujourd'hui bien puissant. Ils s'attribuent l'honneur et le danger de l'ouverture de la galerie du Pourra »[91].

La veille du coup de force, le lundi de Pâques, Courtès a présidé une réunion de la confrérie des Pénitents blancs dans une chapelle proche du village au cours de laquelle la décision a été prise. Le lendemain, vers 3 heures du matin, la population a été mobilisée au son du tocsin :

> « Cette effrayante mortalité ; cette chronicité sans fin d'un mal perpétué froidement par quelques industriels, a inspiré aux habitants une dernière résolution (…). Tous, jeunes gens, hommes faits, femmes, enfants et vieillards ont quitté leurs manoirs ; ils ont donné issue à l'eau et maintenu la galerie : depuis trois jours et trois nuits ils sont là, fixes à leur poste, calmes dans leur inébranlable résolution d'y rester. Le drapeau noir est arboré, le drap mortuaire a été placé près de l'ouverture ; des coups lugubres sont frappés d'intervalle en intervalle sur une grosse caisse par une vieille femme de 75 ans. Les habitants ont établi des monceaux de bois et de broussailles, prêt à y mettre le feu, pour donner le signal aux campagnes en cas d'attaque, de trouble ou de tentative quelconque pour arrêter l'écoulement. Ils attendent avec la plus grande énergie et un courage inexprimable l'arrivée des troupes dont on les a menacés. Hier matin (…) deux cents hommes de la garnison de Marseille se sont dirigés vers les Martigues »[92].

Les Saint-Mitréens sont bientôt rejoints par des habitants de Fos, Istres et Martigues, jusqu'à la bonne nouvelle :

> « On vient de m'annoncer ce soir que le gouvernement permet l'ouverture de la galerie jusqu'à nouvel ordre. M. le sous-préfet quittera Saint-Mitre, et les troupes les Martigues, demain matin. Aussi, la joie est-elle parmi nous (…). Depuis huit jours, quelle existence pour ces pauvres paysans ! Vous savez que le drapeau noir flotte au milieu d'eux ; presque tout le monde est en habit de deuil ; le drap mortuaire de la confrérie des Pénitents est resté étendu sur la bouche de la galerie ; les femmes l'environnent, la plupart pressant sur leur sein leurs enfants qui grelottent de froid de la fièvre (…). Cela ne ressemble à rien de connu en insurrection, si toutefois ce nom peut être donné au mouvement d'un peuple sans armes, bon, inoffensif, d'un peuple d'enfants et de mères. Les villages voisins ont pris vivement à cœur notre cause. Les communes d'Istres et Fos envoient tous les matins de nombreux et dévoués visiteurs. Les épisodes abondent. Une femme octogénaire encourage la persévérance en montrant son bras cicatrisé : Voilà, dit-elle, un coup de baïonnette reçu en 1832 lorsque j'empêchais des malheureux qui venaient de déboucher la galerie d'être conduits en prison. Il vaut mieux mourir de cela que de la fièvre »[93].

Dans la même veine émotionnelle, la *Gazette du Midi* révèle à ses lecteurs, quelques jours plus tard :

> « Un brave arlésien est venu tout exprès réparer le tort qu'il avait fait, alors que soldat, il blessa avec sa baïonnette une femme de Saint-Mitre au Pourra. C'est la même vieille de 75 ans qui battait le la caisse d'une façon si valeureuse. L'ex-militaire s'appelle Petit Antoine. Ce brave homme travaille pour le prompt écoulement des eaux avec une ardeur sans pareille »[94].

Ce nouveau coup de force est aussi l'occasion d'une polémique entre la *Gazette du Midi* et *Le Sémaphore de Marseille* qui ne semble plus aussi disposé qu'auparavant à ouvrir ses colonnes aux articles de l'avocat Alexandre Duquesnay. Si le quotidien des milieux d'affaires comprend la détresse des habitants de Saint-Mitre, reconnait le bien fondé de leurs revendications et souhaite que le Pourra soit desséché dans les plus brefs délais, il refuse de cautionner l'illégalité « d'une population qui s'insurge contre la propriété et la loi (…). *Dura lex, sed lex*, sinon la force la remplace, et l'on sait, par de douloureuses expériences, ce qu'amène le régime de la

---

[91] AD BdR, VIII S 10/2, Rapport confidentiel du maire de Saint-Mitre au préfet des Bouches-du-Rhône, 15 mai 1844.
[92] *La Gazette du Midi*, 13 avril 1844.
[93] La *Gazette du Midi*, 18 avril 1844.
[94] La *Gazette du Midi*, 21/22 avril 1844.

force »[95]. Ce à quoi la *Gazette du Midi* répond que les Saint-Mitréens ont épuisé tous les recours légaux, qu'il s'agit avant tout d'une action de légitime défense et surtout que le « droit naturel », inspiré par Dieu, l'emporte sur le droit civil :

> « Le *Sémaphore* parle d'un crime contre la propriété ; et le crime contre soi-même, n'est-ce donc rien ? L'instinct de la conservation, légitime chez la brute, ne saurait être coupable chez l'homme ; mais cet instinct, dans notre noble espèce, est plus qu'un droit : Dieu l'y a élevé à la hauteur d'une vertu, d'une morale, d'un devoir qui nous ordonne de sauver nos familles, nos mères, nos sœurs, nos enfants iniquement et inutilement sacrifiés (…). En nous prononçant pour le respect de la créature humaine, nous croyons être, beaucoup mieux que le *Sémaphore*, dans les idées de pouvoir et d'ordre, beaucoup plus loin des doctrines d'anarchie : l'anarchie n'est pas dans l'action d'un peuple de moribonds qui se sauve quand personne ne veut le sauver (…) ; elle est dans le fait d'un gouvernement qui, connaissant ses devoirs d'humanité, et le moyen de les accomplir, souffre qu'une coalition d'intérêts privés l'en détourne, le domine et l'endorme. L'anarchie c'est cette insurrection de la haute industrie du Plan d'Aren qui, en 1840, arma ses ouvriers, ses ouvrier entendez-vous ?, de pelles de fer contre les habitants de Saint-Mitre occupés à ouvrir la galerie du Pourra »[96].

Restant sur ce terrain, *Le Sémaphore de Marseille* réplique en publiant trois articles signés Ad. Th. – Adolphe Thiers[97] ? – dans lesquels l'auteur indique que « la nature » n'a pas voulu que les eaux de l'étang du Pourra puisse se déverser dans celle d'Engrenier et que c'est en perçant la galerie que les hommes sont allés à l'encontre des desseins de Dieu :

> « Le Pourra est séparé d'Engrenier par une montagne dont la base a une épaisseur de 7 à 800 mètres. La nature n'a donc pas voulu que les eaux du Pourra eussent leur écoulement dans Engrenier ; la nature semble avoir voulu s'opposer, dans les sublimes desseins de la Providence, à ce que les eaux douces du Pourra vinssent se mélanger avec les eaux salées de l'étang de La Valduc, qui reçoit forcément le trop plein de celui d'Engrenier. Ce n'est donc que la pensée de l'homme qui a donné naissance à ce servage que l'on veut imposer au propriétaire d'Engrenier ; c'est la pensée de l'homme qui dans un intérêt plus ou moins légitime, plus ou moins noble, a voulu briser des obstacles que se levaient devant lui et réunir ce que la nature avait séparé »[98].

Finalement, après encore bien des tensions – en juin 1844 la direction de l'usine de soude obtient du juge de paix d'Istres que la galerie soit fermée, l'étang se remplit d'eau au cours de l'automne et de l'hiver, les fièvres reprennent de plus belle pendant l'été 1845 et provoquent, en août, un nouveau coup de force empêché *in extremis* par l'arrivée d'un détachement de troupes de ligne venu de Marseille –, l'Etat décide de prendre les mesures nécessaires pour dessécher durablement l'étang du Pourra. Les travaux sont engagés fin 1845 et cependant, le 1er mars 1846, une trentaine d'individus tentent à nouveau de rouvrir la galerie, avant d'en être dissuadés par les gendarmes rapidement arrivés sur place. Le maire Joseph Simiot accuse encore une fois le curé Courtès et ses partisans d'avoir tenté, par cette action d'éclat, de le discréditer aux yeux de ses administrés et du préfet, dans la perspective des prochaines élections municipales de 1846 :

> « Ces mêmes individus ont, toujours perfidement insinué dans l'esprit des gens simples et bornés qu'en invoquant l'appui du gouvernement et celui de la loi je m'opposais au dessèchement du Pourra (…). Ce

---

[95] *Le Sémaphore de Marseille*, 18 avril 1844.
[96] *La Gazette du Midi*, 19 avril 1844.
[97] C'est une hypothèse. Marseillais d'origine, avocat, journaliste, historien, député des Bouches-du-Rhône depuis 1830 et ancien chef du gouvernement, Adolphe Thiers est dans une « traversée du désert » depuis qu'il a été écarté du pouvoir en 1840. Thiers est proche de l'idéologie libérale défendue par le *Sémaphore de Marseille* (Pierre Guiral, *Adolphe Thiers ou De la nécessité en politique*, Paris, Fayard, 1986).
[98] *Le Sémaphore de Marseille*, 20 juin 1844.

> coup était une préparation à la lutte électorale. Or aux élections je n'ai d'adversaire à Saint-Mitre que M. le curé et ses quelques amis »[99].

Le dessèchement est effectif en août 1846. C'est la fin d'un conflit qui a empoisonné la vie des villageois de Saint-Mitre pendant 35 ans et provoqué la mort de plus de 360 personnes.

3. A la recherche de l'Etat et de ses experts

Que fait l'Etat pendant toutes ces années ? Comment réagissent les préfets successifs qui sont amenés à gérer ce conflit ? Comment se positionnent les experts – médecins et ingénieurs – mandatés par l'administration préfectorale ? Compte tenu du niveau de notabilité des principaux protagonistes, de leur capacité à engager des procédures judiciaires complexes et interminables, de la qualité de leur réseau relationnel et de l'importance des capitaux engagés sur ce territoire autour de la production et la transformation du sel – plus de 8 millions de francs au début des années 1830[100] –, l'Etat, au plus haut niveau, est mêlé très tôt à cette affaire. Dès 1814, le préfet Thibaudeau reçoit ainsi une lettre assez cinglante du directeur général des Ponts et Chaussées à propos de ses changements de pied successifs concernant les travaux engagés par le marquis de Charleval qui s'est plaint auprès du comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur[101] :

> « Il eut été à désirer, Monsieur le comte et cher collègue, que quand M. de Charleval vous a fait sa première demande, vous eussiez pris des renseignements positifs sur le véritable état de l'affaire, ce qui eut prévenu les discussions qui se sont élevées (…). Je vous invite à me faire connaitre les motifs qui vous ont déterminé à reporter votre première décision. Vous voudrez bien m'adresser, en même temps, les rapports de MM. Les ingénieurs et les réclamations des diverses parties intéressées »[102].

Cet échange épistolaire donne un bon aperçu du mode de fonctionnement de la chaîne des responsabilités et de l'étroitesse des marges de manœuvre du préfet.

L'administration préfectorale commence vraiment à se préoccuper du sort des habitants de Saint-Mitre lors de la deuxième crise de surmortalité (1828-1832). Elle cherche, tout d'abord, à établir un diagnostic médical fiable de la situation. En août 1828, le préfet Thomas demande au conseil de salubrité, créé trois ans auparavant par son prédécesseur, d'envoyer sur place une commission pour étudier l'épidémie, en rechercher les causes et lui indiquer les moyens de la faire cesser. Après enquête, les médecins, dont les conceptions restent dominées par le modèle néo-hippocratique rattachant les maladies aux miasmes et aux environnements, confirment l'analyse des habitants : « les émanations miasmatiques de cet étang » sont bien la seule cause des fièvres ; ces mêmes émanations sont dues à l'alternance des périodes de mise en culture et de remise en eau du Pourra. Ils concluent, sur un ton critique peu habituel :

---

[99] AD BdR VIII S 10/2, Lettre du maire de Saint-Mitre au préfet des Bouches-du-Rhône, 15 mars 1846.
[100] AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du directeur de l'usine du Plan d'Aren au préfet des Bouches-du-Rhône, 12 mai 1832.
[101] Suspension des travaux à la suite de la plainte de Chaptal au préfet ; arrêté du 7 août 1812 les autorisant ; arrêté du 2 octobre 1813 les suspendant à nouveau ; arrêté du 27 novembre qui les autorise (AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du marquis de Charleval au comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur, 31 janvier 1814).
[102] AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du directeur général des Ponts et Chaussées au préfet des Bouches-du-Rhône, 29 février 1814.

> « A présent, il n'y a pas de doute que la salubrité d'une population de plus de 1 100 personnes est sacrifiée à quelques intérêts particuliers ; aussi le Conseil fut d'avis que ces intérêts ne pouvaient être mis en balance avec la santé des habitants de Saint-Mitre, et qu'il était urgent d'obliger le propriétaire de l'étang du Pourra de le dessécher de nouveau »[103].

Deux années passent sans que rien n'évolue. En 1831, face à la « mortalité extraordinaire » de l'année précédente – 70 décès, chiffre jamais atteint depuis le début du XIXe siècle –, le préfet Thomas « voulant recueillir de nouveaux renseignements sur les causes de cette mortalité et sur les moyens de les prévenir », nomme une deuxième commission composé du maire de Martigues (Tamisier), de l'ingénieur des Mines en poste à Martigues (Toulousan) et du docteur en médecine Reymonet, membre du conseil de salubrité[104]. Leurs conclusions, identiques à celles de la première commission, conduisent cette fois le préfet à apporter une aide médicale aux villageois de Saint-Mitre en leur faisant parvenir des lots de quinine, seul remède connu pour lutter contre ce type de fièvre[105]. A chaque envoi, la commune reçoit 3 200 grains, soit l'équivalent de trois prises par habitant, une posologie insuffisante pour venir à bout d'une pathologie aussi grave[106]. Face à cette pénurie, aggravée par des vols de grains de quinine dans la commune[107], le maire Joseph Simiot décide, contre l'avis du préfet, de les réserver aux habitants les plus pauvres[108]. Parallèlement, Joseph Thomas fait aussi envoyer de l'argent au maire : 300 francs en 1828 à distribuer aux « plus malheureux »[109] ; 97 francs en 1831, pour qu'il puisse procéder à des achats de nourriture[110] ; 2 000 francs, toujours en 1831, soit les deux tiers du budget annuel de la commune[111]. Mais lorsqu'en 1832 le maire réitère sa demande, le préfet refuse par « manque de fonds »[112]. Il est lui-même tributaire du ministre de Commerce et des Travaux publics qui l'encourage surtout à s'attaquer aux fondements du problème :

> « Monsieur le préfet, en rappelant pas votre lettre du 9 avril courant qu'un secours de 2 000 francs fut accordé en 1831 aux communes qui avoisinent d'étang du Pourra, dont les émanations insalubres causent annuellement des maladies endémiques aux habitants de cette contrée, vous sollicitez pour l'année courante un secours de pareille somme. Je n'ai à ma disposition aucun fonds qui puisse être employé à la destination dont il s'agit (…). Je dois vous rappeler à ce sujet que dans le courant de l'année dernière, M. le directeur général des Ponts et Chaussées vous a donné des instructions afin d'obtenir l'assainissement de l'étang du Pourra. Cette mesure commandée par l'intérêt public ne saurait être différée »[113].

En 1832, alors que l'assèchement du Pourra est presque terminé et que les fièvres sont redevenues rares, le préfet Thomas réclame une troisième expertise à deux médecins de Martigues (Castagny) et Istres (Forest). Arrivés sur place en octobre, ils consultent les médecins locaux, visitent les maisons, examinent les derniers malades atteints de « fièvres quotidiennes », « tierces » ou « quartes », se rendent sur les rives de l'étang du Pourra et aboutissent aux mêmes

---

[103] *Rapport général sur les travaux du conseil de salubrité du département des Bouches-du-Rhône, 1828-1830*, Marseille, 1831, p. 50-51.
[104] AD BdR, VIII S 10/1, Arrêté du 7 février 1831.
[105] AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du préfet des Bouches-du-Rhône au maire de Saint-Mitre, 23 mars 1831.
[106] Il faut trois grains à chaque prise (AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du maire de Saint-Mitre au préfet des Bouches-du-Rhône, 27 mai 1831).
[107] AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du préfet des Bouches-du-Rhône au maire de Saint-Mitre, 5 juillet 1831.
[108] AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du préfet des Bouches-du-Rhône au maire de Saint-Mitre, 3 juin 1831.
[109] AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du préfet des Bouches-du-Rhône au maire de Saint-Mitre, 16 mai 1828.
[110] AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du préfet des Bouches-du-Rhône au maire de Saint-Mitre, 9 septembre 1831.
[111] AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du préfet des Bouches-du-Rhône au maire de Saint-Mitre, 3 juin 1831.
[112] AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du préfet des Bouches-du-Rhône au maire de Saint-Mitre, 16 septembre 1832.
[113] AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du ministre du Commerce et des Travaux publics au préfet des Bouches-du-Rhône, 30 avril 1832.

constats que les commissions précédentes : l'étang « a été la cause sinon unique du moins principale des fièvres » ; le dessèchement a permis de les réduire ; un « dessèchement permanent du Pourra doit avoir sur la santé des habitants de Saint-Mitre une influence prodigieusement salutaire »[114].

Malgré la concordance des rapports des experts depuis 1828, le changement de préfet donne lieu à de nouvelles études. Lors de la troisième crise de surmortalité (1840-1847), Charles Aristide de la Coste, successeur de Joseph Thomas, commande à son tour d'autres expertises : au conseil de salubrité, tout d'abord, qui réécrit en 1841 ce qu'il avait déjà formulé dans les études précédentes, à savoir que les fièvres proviennent de la remise en eau du Pourra et ne « cesseront d'être endémiques que lorsque cet étang sera maintenu dans un état constant de dessèchement »[115] ; au médecin Valérian, ensuite, responsable du service des épidémies à Aix. Appelé en 1843, au plus fort de la crise de surmortalité, pour « étudier les caractères ainsi que les causes probables de l'épidémie », il livre une description fine, rare et précieuse des pathologies constatées « au lit d'un grand nombre de malades » :

> « Chaque jour, pendant cette saison, il s'échappe du Pourra, sous l'influence de la chaleur atmosphérique, une grande masse d'exhalaisons putrides et malfaisantes ; et chaque jour, les individus soumis à cette influence directe se trouvent atteints en plus ou moins grand nombre, qu'ils soient faibles ou forts, et à heure presque fixe, par des douleurs de tête, une grande lassitude dans tous les membres, un frisson général. Le pouls s'abaisse, il devient fréquent, inégal. La peau se contracte, se décolore et présente parfois, ça et là, des tâches livides. Quelques individus, durant cette période de la maladie, ont ressenti des contractions musculaires avec fourmillement aux extrémités, puis des crampes douloureuses ; chez quelques autres, il est survenu des vomissements abondants de matières bilieuses et des déjections alvines qui ne présentaient toutefois rien de commun avec les déjections eau-de-riz que provoquait le choléra. En général, cette période de la fièvre a été de courte durée. Bientôt la détente survient ; le froid diminue graduellement d'intensité, et la réaction s'opère. Ici commence le 2ème stade. Le malade ne tarde pas à éprouver dans tout son être une expansion générale occasionnée par la chaleur qui revient. Sa peau se colore ; il éprouve de l'agitation, de l'anxiété ; son pouls se relève, ses carotides battent avec force, ses yeux prennent de l'éclat ; il a de la céphalalgie. Ses urines reparaissent, mais rares et rougeâtres ; il a soif. Ces symptômes, après une assez longue persistance, font enfin place à ceux du 3ème stade qui consistent en une chaleur douce, halitueuse, ou bien en des sueurs excessives, suivies, il est vrai, de calme, de bien être, mais aussi d'un brisement, d'un anéantissement de toutes les puissances musculaires. Alors survient un sommeil tranquille, réparateur ; alors aussi, le médecin attentif, mettant à profit ses connaissances thérapeutiques, peut agir avec efficacité, soit au moyen des préparations de quinquina (…). La fièvre qui règne à Saint-Mitre est la fièvre intermittente tierce, à peu d'exceptions près (…). Elle a sévi avec une intensité à peu près égale sur le riche comme sur le pauvre, sans distinction d'âge, ni de sexe (…). La fièvre intermittente de Saint-Mitre doit sa principale, sinon son unique origine, aux miasmes qui s'échappent du Pourra ; eaux stagnantes, plantes marécageuses en fermentation, soleil ardent, tout s'y trouve (…). Les eaux du Pourra sont épaisses, verdâtres et d'une odeur repoussante. Sous l'influence de la chaleur et tant que le soleil agit sur ce marais, des exhalaisons s'opèrent de toute la surface des eaux. Quand la nuit arrive, ces exhalaisons se condensant retombent sur terre sous forme de brouillards qui s'attachent à tous les corps et engendrent la maladie. Intermittence dans la cause qui agit, intermittence dans l'effet qui la suit. La cause persistant, la maladie ne respectera personne, et si elle s'empare à plusieurs reprises du même individu, il s'opèrera chez lui des congestions, soit vers la rate, soit vers le foie, soit au cœur, soit au cerveau et à ses annexes ; de là ces altérations pathologiques si fatales au malade (…). Les médecins de la commune ayant rencontré trop de difficultés de toute sorte pour faire des autopsies, nous ne pourrons pas compléter notre tableau par la description des altérations d'organes que ces fièvres laissent après elles »[116].

---

[114] AD BdR, VIII S 10/1, Rapport des médecins Castagny et Forest au préfet des Bouches-du-Rhône, 29 octobre 1832.
[115] AD BdR, VIII S 10/2, Rapport du conseil de salubrité au préfet des Bouches-du-Rhône, 13 septembre 1841.
[116] *Le Mémorial d'Aix*, 28 septembre 1843 ; *La Gazette du Midi*, 11 octobre 1843.

Ce sont bien les symptômes du paludisme, dont nous savons aujourd'hui qu'il est causé par un parasite microscopique appelé *Plasmodium* et transmis par la piqûre d'un moustique, l'anophèle femelle[117]. Le médecin Valérian préconise à son tour l'assèchement du Pourra ou – c'est une nouvelle piste – sa mise en eau permanente, à un niveau constant et élevé, une perspective qui séduit immédiatement le directeur de l'usine du Plan d'Aren, le comte de Galliffet et les propriétaires de salins autour de Lavalduc, mais pas du tout les propriétaires du Pourra.

L'autre préoccupation des préfets concerne la recherche de la meilleure solution juridique, technique et économique au problème, les trois aspects étant inextricablement mêlés. L'équation n'est pas simple à résoudre car les habitants du Pourra sont, en fin de compte, les victimes indirectes d'un conflit privé entre plusieurs propriétaires. Dans ces conditions, à qui s'en prendre ? Comment procéder ? Par quels moyens ? Et à quel coût ? Les craintes des pouvoirs publics sont multiples. Lorsqu'en 1832, le procureur du roi demande au préfet de prendre les mesures nécessaires pour dessécher définitivement le Pourra, Joseph Thomas lui répond qu'il déplore, comme lui, les événements de Saint-Mitre et souhaite « pouvoir y porter remède »[118], mais qu'il n'en a pas le pouvoir :

> « Vous savez aussi bien que moi qu'il n'est pas en ma puissance de faire vider le Pourra dans Engrenier. Je ne violerai pas tout à la fois le droit de propriété et la chose jugée, et je n'exposerai pas l'Etat à une amende de 5 à 600 000 francs de dommages et intérêts. Le gouvernement lui-même a renoncé à ce moyen et je n'irai certainement pas contre sa volonté »[119].

Joseph Thomas n'entrevoit qu'une seule solution : mettre les propriétaires du Pourra en demeure de dessécher leur étang en suivant les préconisations techniques de l'ingénieur en chef du département, les déposséder, en cas de refus, en s'appuyant sur l'article 24 de la loi du 16 septembre 1807[120] et faire financer les travaux par l'Etat, une option repoussée dans un premier temps par le directeur général des Ponts et Chaussées, puis acceptée en août 1832 à la suite de l'intervention du ministre du Commerce et des Travaux publics Argout, convaincu par le scénario proposé[121].

Une fois la démarche actée, reste encore à choisir la meilleure solution technique. Les débats s'éternisent jusqu'en 1845 avec des relevés, des hypothèses et des propositions souvent contradictoires. On peut d'ailleurs s'interroger sur la qualité de l'attention portée à cette question car les ingénieurs sollicités semblent avoir une connaissance assez sommaire du terrain, comme le reconnait l'un d'entre eux en 1844 :

> « Jusqu'à présent les propositions et projets n'ont pu être que le résultat des inspirations des ingénieurs car dans leur courtes et passagères visites sur la localité éloignée et isolée, en dehors de leur service direct,

---

[117] Ce moustique vit exclusivement au sein des zones humides. L'anophèle femelle pond ses œufs à la surface des étendues d'eau. Les êtres humains sont piqués sans qu'ils s'en rendent compte, principalement la nuit.

[118] AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du procureur du roi au préfet des Bouches-du-Rhône, 7 mai 1832 ; *Id*., 8 mai 1832.

[119] Somme réclamée en 1828 par le directeur de l'usine du Plan d'Aren à la suite de l'inondation liée aux travaux du canal d'Arles à Bouc (AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du préfet des Bouches-du-Rhône au procureur du roi, 9 mai 1832).

[120] Cet article stipule que dans le cas où le dessèchement d'un marais ne peut être opéré par les moyens prescrits, son propriétaire peut être contraint de « délaisser sa propriété sur estimation faite dans les formes prescrites par la loi (AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du préfet des Bouches-du-Rhône au ministre du Commerce et des Travaux Publics, 22 mai 1832).

[121] AD BdR, VIII S 10/1, Lettre du directeur général des Ponts et Chaussées au du préfet des Bouches-du-Rhône, 16 août 1832.

> ils n'ont pu étudier le régime des eaux des étangs, ni se baser sur les dires contradictoires des intéressés, naturellement entrainés à déguiser la vérité ».

Malgré la gravité de la situation sanitaire à Saint-Mitre, et tout en reconnaissant que « l'intérêt public doit passer avant l'intérêt privé »[122], ils ne semblent pas non plus très pressés :

> « L'ingénieur de l'arrondissement veille maintenant sur ces étangs, un conducteur est chargé de tenir un journal y relatif, et de s'y rendre au moins une fois chaque mois, surtout après les journées de pluie ; ainsi, dans quelques années on pourra raisonner sur des données positives, et il convient jusque-là, sinon de temporiser, du moins de ne faire que des ouvrages peu dispendieux pouvant être utilisés plus tard »[123].

Le temps des ingénieurs n'est décidemment pas celui des villageois atteints par les fièvres depuis plusieurs décennies. Concrètement, trois options techniques sont envisagées : le desséchement complet et définitif de l'étang du Pourra par une machine à vapeur – positionnée tantôt à l'entrée de la galerie Charleval, tantôt à sa sortie ou encore à l'extrémité sud de l'étang d'Engrenier – qui, suivant les projets, rejettera l'eau du Pourra dans le canal de vidange de Rassuen ou dans celui d'Arles à Bouc[124] ; le dessèchement partiel, en conservant au fond de l'étang une hauteur d'eau constante[125] ; la mise en eau complète, une option souhaitée par le comte de Galliffet et vivement rejetée par les villageois de Saint-Mitre qui attribuent les fièvres à la présence de l'eau, tout en souhaitant pouvoir cultiver les terres desséchées[126]. C'est finalement le projet de l'ingénieur Gabriac, légèrement retouché par le conseil général des Ponts et Chaussées, qui est retenu et adopté par le Conseil royal en janvier 1845 : l'étang du Pourra sera desséché en utilisant la galerie percée en 1777 par le marquis de Charleval ; une digue sera construite sur la rive nord de l'étang d'Engrenier pour protéger l'usine de soude, son salin et éviter les débordements dans Lavalduc ; une machine à vapeur, installée sur le rivage d'Engrenier, conduira le trop plein dans le canal de vidange de Rassuen. Sur le principe, c'est déjà ce qu'avait proposé l'ingénieur Garella en 1828 et brièvement mis en œuvre par le marquis de Charleval en 1813[127]… Pour éviter que les travaux ne soient retardés par d'éventuelles – et fort probables – contestations de la part des propriétaires du Pourra et d'Engrenier, l'ingénieur Gabriac propose de les exproprier moyennant une indemnité[128]. C'est aussi une façon de reconnaître que le respect du sacro-saint principe de la propriété privée peut poser problème et doit être limité. Le comte de Galliffet, qui souhaitait vendre son étang à l'Etat à hauteur de 200 000 francs, en obtient 6 000 ; Philippe Massin[129], nouveau propriétaire du Pourra depuis 1835, reçoit 15 000 francs[130]. Une machine à vapeur de 12 chevaux capable de pomper un million de mètres cubes

---

[122] AD BdR, VIII S 10/2, Rapport de l'ingénieur en chef du département de Montluisant sur le dessèchement de l'étang du Pourra, 26 octobre 1840.

[123] AD BdR, VIII S 10/2, Rapport de l'ingénieur en chef directeur du département sur la proposition en date du 14 juillet 1844 de l'ingénieur Gabriac de dessécher l'étang du Pourra par l'intermédiaire de l'étang d'Engrenier, 18 septembre 1844.

[124] Projets des ingénieurs Garella (1828), Thomas (1831), Poulle (1834) et Gabriac (1844). Une fois le dessèchement terminé, la machine à vapeur ne serait plus utilisée qu'en cas de fortes pluies. L'estimation de cette option varie entre 155 000 et 550 000 francs. Sur ces ingénieurs, cf. Jean-Claude Jasmin, Les Ponts-et-Chaussées et les Bouches-du-Rhône, Thèse de doctorat sous la direction de Jean-Jacques Gloton, Université de Provence, 1990.

[125] Projet de l'ingénieur Gendarme (1844). Son coût s'élève à 420 000 francs.

[126] Projet de l'ingénieur Duval (1831). Son coût est de 460 000 francs.

[127] AD BdR, VIII S 10/1, Rapport de l'ingénieur Garella au préfet des Bouches-du-Rhône, 27 octobre 1828.

[128] Concernant le Pourra, il suffira de constater que les propriétaires refusent de le dessécher. Quant au comte de Galliffet, il sera exproprié pour « cause d'utilité publique ».

[129] Philippe Massin gère la *Compagnie des salines de citis et de Badon*, une société en commandite par actions de 950 000 francs.

[130] Le comte de Galliffet attaque aussitôt en justice avant d'être débouté en 1848 (*Annales des Ponts et Chaussées*, 2ème série, 1848, p. 235-238).

par an est commandée à un des meilleurs spécialistes de Marseille, l'industriel Philip Taylor[131]. Le coût initial de l'ensemble des travaux est estimé à 102 300 francs, avant d'être ramené à 85 000 francs. Surgit alors une dernière difficulté. Si l'Etat accepte d'avancer la totalité des fonds, il n'en attend pas moins une participation de la commune et du conseil général des Bouches-du-Rhône. Le 29 janvier 1845, le conseil municipal de Saint-Mitre s'engage ainsi à participer à hauteur de 15 000 francs, soit trois à quatre fois son budget annuel. La commune doit emprunter et s'endetter. Le 27 octobre 1845, elle est autorisée à contracter un emprunt de 15 000 francs auprès de la Caisse des dépôts et consignations (intérêt de 4,5 %) et « à s'imposer extraordinairement 20 centimes additionnels au principal de ses quatre contributions directes pendant 16 ans pour rembourser l'emprunt »[132]. Pour sa part, le conseil général vote une subvention exceptionnelle de 35 000 francs à débloquer en plusieurs annuités jusqu'en 1849[133]. Une fois la question financière réglée, les travaux suivent leur cours : en avril la digue de protection est achevée ; le 1er août 1846 la galerie est ouverte et le dessèchement de l'étang peut enfin commencer ; fin août le dessèchement est terminé. En 1852, la commission spéciale créée trois ans auparavant par décret présidentiel pour réceptionner les travaux et étudier les diverses réclamations formulées par les opposants au dessèchement, déclare officiellement que les objections présentées par les propriétaires des étangs du Pourra, d'Engrenier et de Lavalduc, ainsi que par les propriétaires de salins alimentés par les eaux de Lavalduc, ne sont pas recevables sur le fond et que « l'opération du dessèchement de l'étang du Pourra a été réalisée d'une manière complètement satisfaisante et le but sanitaire de ce travail, objet de l'ordonnance d'utilité publique du 6 septembre 1845, a été pleinement atteint »[134].

35 ans de luttes, plus de 360 morts, des pétitions et des mémoires envoyés aux préfets successifs, aux ministres et au roi, de nombreux articles publiés dans *Le Sémaphore de Marseille* et la *Gazette du Midi*, des expertises médicales qui se succèdent et se corroborent pendant plusieurs années sans que rien n'évolue, une dizaine de coups de force mobilisant une grande partie de la population villageoise pour tenter d'échapper à la misère, à la maladie et à la mort, l'envoi des gendarmes, des arrestations… Même si sur de nombreux points – identité et arguments des différents protagonistes, modalité d'expression des protestations, politisation des enjeux environnementaux etc. – les événements présentent des similitudes avec d'autres conflits du même type, le drame qui s'est joué pendant trois décennies sur le territoire de Fos/étang-de-Berre est vraisemblablement sans équivalent au XIXe siècle, y compris au niveau international[135]. Ces décès auraient-ils pu être évités ? En d'autres termes, l'Etat et l'administration préfectorale auraient-ils été plus réactifs si les défenseurs de l'usine de soude du Plan d'Aren n'avaient pas été aussi puissants et influents, s'ils n'avaient pas été rompus aux procédures administratives et judiciaires ou si ce conflit s'était produit à proximité d'une grande agglomération et non aux

[131] Son coût est de 24 000 francs « plus 8 francs par jour pour chaque ouvrier spécialisé dans le montage » (AD BdR, VIII S 10/2, Soumission pour la machine d'épuisement, 31 janvier 1846 ; Olivier Raveux, « Un technicien britannique en Europe méridionale : Philip Taylor (1786-1870) », *Histoire, Economie et Société*, n° 2, p. 253-266).
[132] AD BdR, VIII S 10/2, décision royale du 27 octobre 1845.
[133] 15 000 francs en 1847, 15 000 francs en 1848 et 5 000 francs en 1849.
[134] AD BdR, VIII S 10/2, Procès-verbal de la Commission spéciale pour le dessèchement du Pourra, 12 janvier 1852. En réalité, la solution technique retenue s'avère sous-dimensionnée lorsque des pluies importantes surviennent, ce qui provoque des débordements dans Lavalduc. En 1866, l'ingénieur ordinaire de l'arrondissement de Saint-Mitre annonce donc au maire du village que 200 à 300 000 francs vont être investis pour élargir le canal de vidange de Rassuen, construire une rigole de ceinture autour de l'étang du Pourra et percer une nouvelle galerie pour amener les eaux recueillies par cette rigole dans le canal de vidange de Rassuen. Aujourd'hui le Pourra est à nouveau en eau, les opérations de démoustication ayant réglé la question des fièvres, tout en posant d'autres problèmes par rapport à la biodiversité.
[135] François Jarrige, Thomas Le Roux, *La contamination du monde, op.cit.*

marges des Bouches-du-Rhône ? C'est fort probable puisque, en fin de compte, le principe de la solution technique retenue en 1845 avait déjà été proposé et brièvement appliqué en 1813 par le marquis de Charleval. Il faut toutefois reconnaitre que cette affaire place l'Etat dans un cas de figure inédit, complexe et imprévu par le décret du 15 octobre 1810. Cela a donné lieu à de longs débats sur le choix de la meilleure stratégie possible, l'Etat semblant redouter par-dessus tout d'être attaqué en justice par les partisans de l'usine de soude – ses actionnaires, le comte de Galliffet, les propriétaires de salins autour de Lavalduc – et d'être condamné à verser de lourdes indemnités aux plaignants. Quoi qu'il en soit, force est de constater que l'absence de réponses adaptées et rapides aux multiples appels à l'aide des villageois, conjuguée à la gravité sanitaire de la situation et aux sentiments de marginalisation, d'abandon, d'inégalité, d'injustice et d'exaspération face à un industrialisme triomphant bénéficiant de tous les appuis politiques, n'ont donné d'autres choix aux habitants de Saint-Mitre que de basculer dans l'illégalité et l'action violente.

Cet exemple particulier et exceptionnel, en marge du flot des protestations et des conflits liés aux nuisances industrielles du XIXe siècle, permet d'insister sur plusieurs éléments. Le premier concerne les ressorts qui ont conduit à la radicalisation de l'opposition au projet industriel de Jean-Baptiste Chaptal et Amédée Berthollet, alors que dans d'autres lieux l'industrialisation s'est implantée relativement plus facilement. Outre le fait que la production de soude par le procédé Leblanc est, avec celle du plomb, une des activités les plus polluantes du XIXe siècle, lorsque la présence d'une usine remet à ce point en cause l'existence d'une population, elle l'exclue de fait des processus transactionnels amiables ou judiciaires habituels et ne lui laisse finalement d'autre choix que de s'inscrire dans une dynamique conflictuelle radicale. Quitte à mourir, autant que ce soit en luttant. La peur de la répression ne joue plus. C'est ce que constate le procureur du Roi en 1832 : « Les habitants de Saint-Mitre ont déjà devancé toutes les menaces de répression dont ils peuvent être l'objet, la captivité, l'infamie, l'échafaud ; tout leur parait préférable, et ils l'ont dit, à la mort hideuse qui s'élance sur eux au sein des miasmes qui moissonnent leur population »[136]. Le second élément a trait à la grille de lecture que nous utilisons habituellement pour établir l'histoire des conflits environnementaux industriels. Cet exemple montre que nos analyses ne doivent pas être uniquement conduites à travers le seul prisme des effets sanitaires et environnementaux directement provoqués par les rejets des usines et qu'il est nécessaire d'être attentif à d'autres paramètres, comme les normes et les contraintes imposées par les industriels sur l'aménagement des territoires voisins. Les nuisances générées par l'aménagement d'un territoire ne sont pas uniquement le fait d'un « processus surplombant »[137], d'une opération d'envergure longuement mûrie, centralisée et adossée à des projets issus des grands corps techniques de l'Etat. Elles peuvent aussi être le résultat de l'action plus modeste – et non moins dévastatrice – d'un industriel qui, grâce à un rapport de force durablement favorable, réussit à imposer aux territoires voisins une forme d'organisation écosociosystémique compatible avec sa propre activité, quitte à les plonger dans le dénuement et à les placer dans une situation sanitaire funeste. D'autres affaires du même type restent peut-être à découvrir de par le monde. Le troisième et dernier élément concerne la mémoire de ces événements. Plus personne ne s'en souvient, au point de laisser croire à une sorte de linéarité progressive de la sensibilité et de la conflictualité environnementales des lieux, celles d'aujourd'hui apparaissant de façon téléologique comme le point culminant d'une histoire dont les origines remonte-

[136] AC Saint-Mitre, Lettre du procureur du Roi au procureur général, 9 mai 1832.
[137] Patrick Fournier, « Pour une histoire environnementale de l'aménagement territorial », dans Patrick Fournier, Geneviève Massard-Guilbaud (dir.), *Aménagement et environnement. Perspectives historiques*, Rennes, PUR, 2016, p. 7-21.

raient aux années 1960, c'est-à-dire au moment de la construction de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer. Sans nier, bien évidemment, la gravité ou l'importance des problèmes et des débats en cours dans un territoire qui compte désormais 51 sites Seveso, dont 39 dits « seuil haut », il nous semble nécessaire de rappeler la violence qu'a pu représenter – à l'échelle des paramètres économiques, sociaux et environnementaux de l'époque – l'implantation des premiers jalons de l'industrie lourde au début du XIXe siècle et d'inscrire nos analyses dans une conception davantage cyclique que linéaire.

Tableau 1 : les salins des Bouches-du-Rhône (1819)

Propriétaires	Lieux	Production (tonnes)	Valeur (francs)	Ouvriers	Observations diverses
Barlatier frères & Cie	Istres	8	80 000	35	On se sert des eaux de l'étang de Lavalduc qu'on élève à 33 mètres de hauteur par le moyen d'une pompe à feu.
Cappeau	Istres	3,2	28 800	14	Eaux de l'étang de Lavalduc. Divisée en deux parties.
Hoir d'Arenssia	Istres	4,2	35 700	16	Eaux de l'étang de Lavalduc. Divisée en trois parties qui ont chacune un fermier particulier.
Melle de Grasse	Istres	0,5	4 000	5	Eaux de l'étang de Lavalduc.
Roche, Claret et de Grasse	Istres	0,6	4 500	5	Eaux de l'étang de Lavalduc. Trois petites salines.
Chaptal fils & Cie	Fos	5	47 500	20	Eaux de l'étang de Lavalduc.
Bourgarel & Cie	Fos	2,5	22 500	10	Eaux de l'étang de Lavalduc.
Crémieu	Fos	0,7	6 300	5	Eaux de l'étang de Lavalduc.
Barlatier frères & Cie	Saint-Mitre	0,35	2 975	3	Eaux de l'étang de Lavalduc.
Jesse et marquis de Charleval	Saint-Mitre	2	17 000	9	Sur l'étang de Citis mais à partir des eaux de Lavalduc amenées au moyen d'un canal souterrain percé il y a 25 ans.
Marquis d'Albertas	Berre	4	40 000	18	3° seulement de salure. Eaux de l'étang de Berre.
Cie de Berre	Berre	0,7	6 300	5	Idem.
Hoir de Marignane	Marignane	2	16 000	8	Idem.
M. Dol	Martigues	0,5	4 000	5	Eaux de l'étang de Caronte.
Vidal & Cie	Martigues	0,8	7 200	6	Eaux de l'étang de Caronte.
J.-B. Vidal et son frère	Martigues	3	30 000	14	Eaux de l'étang de Caronte.
Fray, Dujardin comte de Galliffet	Martigues	0,8	7 200	5	Eaux de l'étang de Caronte.
Salines de la Camargue	Arles	12,5	112 500	50	5 salines. Eaux de mer et de l'étang de Vacarès.

Source : AD BdR, 6 M 27.

Tableau 2 : les usines de soude du littoral provençal (1844)

Entreprises	Localisation	Valeur annuelle de la production (en francs)	Nombre d'ouvriers	Nombre de machines à vapeur
Castinel & Cie	Marseille	955 728	57	0
Daniel frères	Marseille	365 500	120	0
Hancy, Gayet & Gourjon	Marseille	690 000	60	0
Antoine Rivalz & fils	Marseille	1 015 000	130	0
Marre aîné	Plan d'Aren (Fos)	2 029 840	238	2
Prat & Cie	Rassuen (Istres)	140 420	130	2
Boyer, Guez & Cie	Caronte (Martigues)	312 000	24	0
Joseph Magnan	L'Avéra et Ponteau (Martigues)	601 148	57	8
Michel & Cie	Marignane	1 181 000	61	0
Michel & Cie	Berre	1 200 000	74	1
Blaise Rougier & Cie	Septèmes	695 000	70	0
Blaise Rougier & Cie	Septèmes	593 000	54	0
Rigaud, Crémieu, Delpuget	Septèmes	379 000	36	0
Vincent Cusin	Septèmes	555 000	60	0
J.-B. Briqueler	Septèmes	374 000	36	0
C. Perragalo	Septèmes	100 000	10	0
B. Grimes	Septèmes	810 000	82	0
Menut	Fuveau	627 000	50	0
Durand fils & Cie	Ile des Embiez	?	20	?
Rigaud, Crémieu, Delpuget	Ile de Porquerolles	1 446 000	59	0

Source : *Statistique de la France*, Paris, 1848, tome II, p. 50-58.

L’étang de Berre en 1843 (Plan Matheron, coll. CCIM-P)

Fos au début des années 1820 (BNF, Département des cartes et plans, GE D1823)

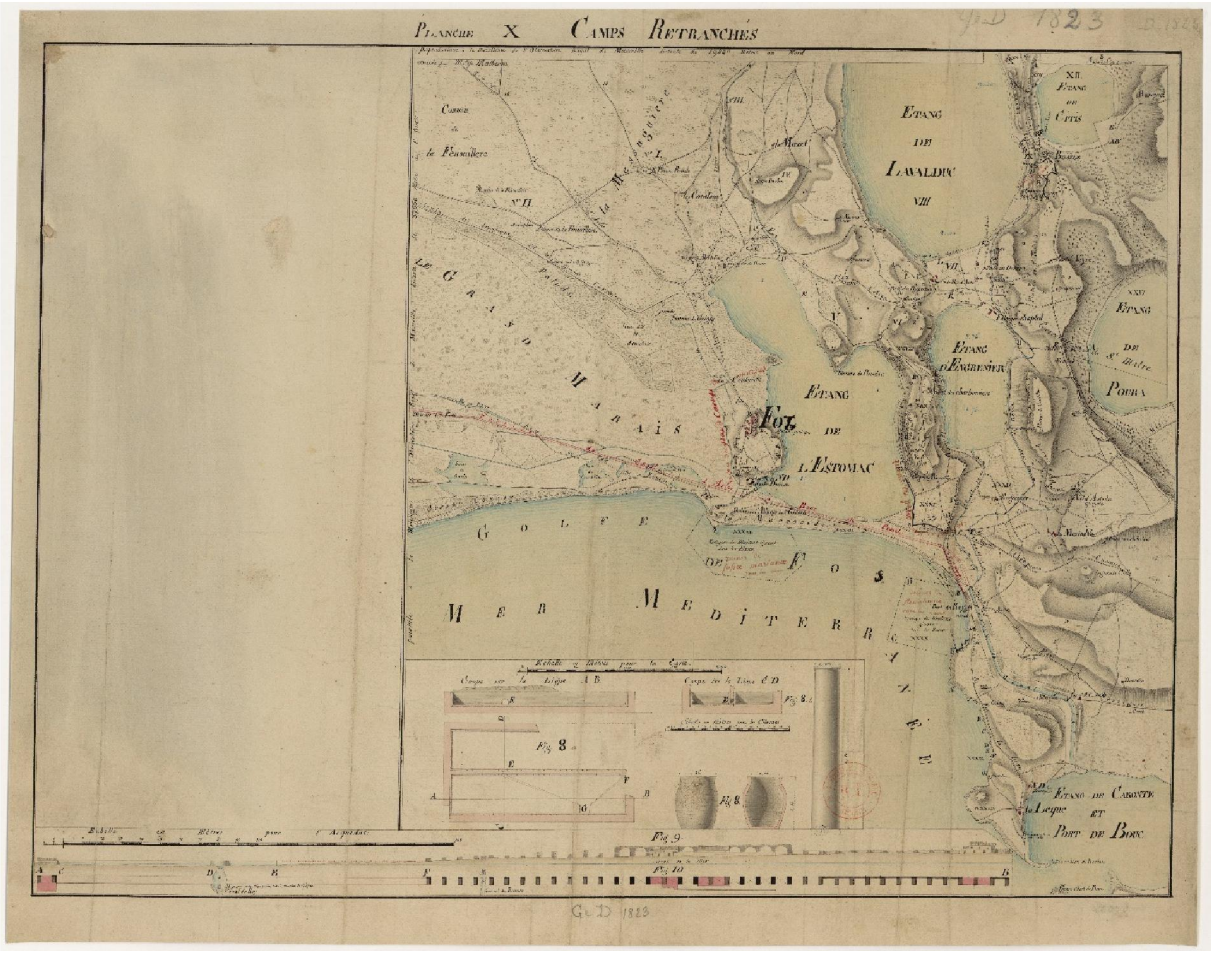

Plan de l'usine de soude du Plan d'Aren (1850)

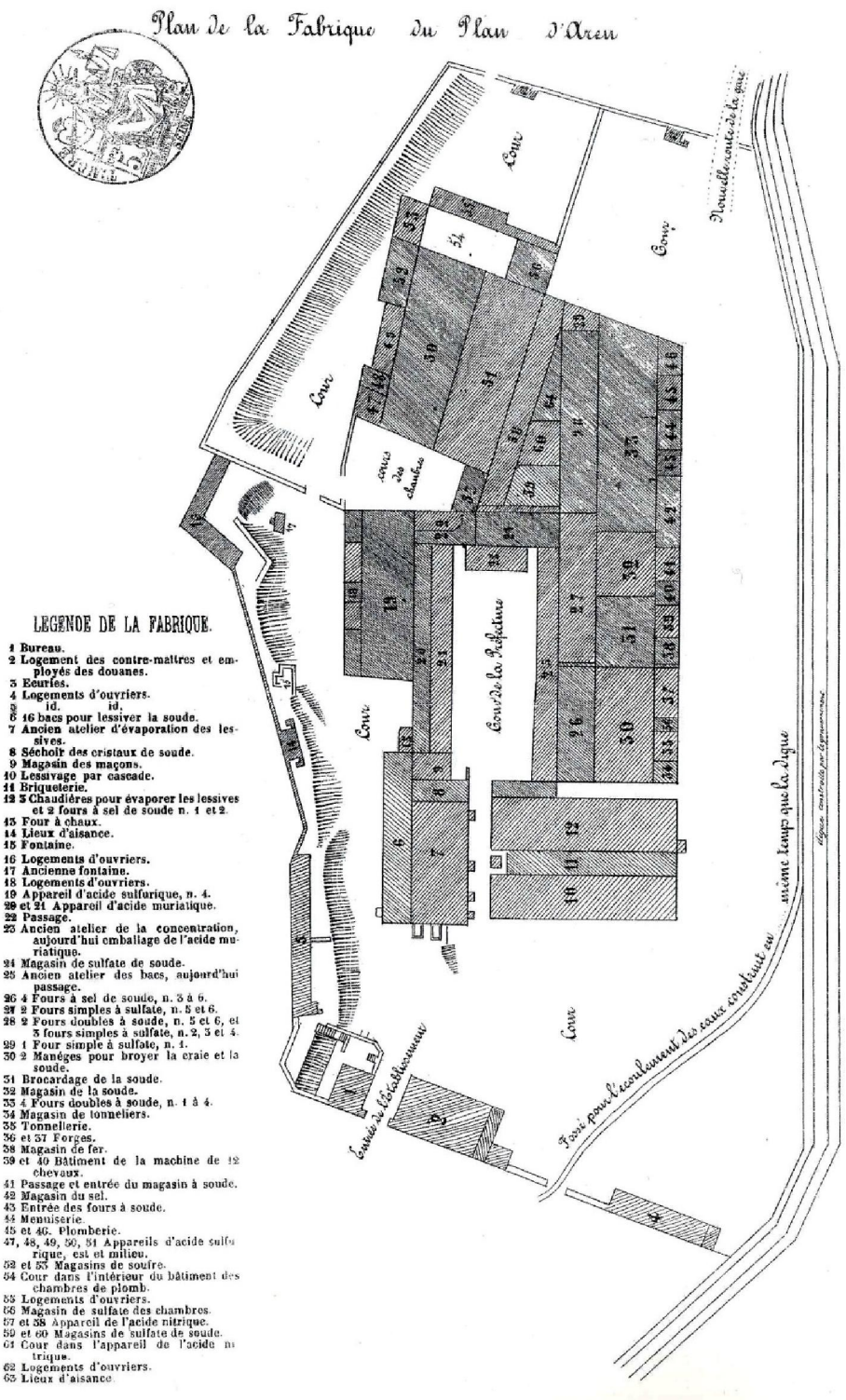

Source : AD de l'Hérault, 94 J 138.